



Bulletin Officiel

N° 5348 Mardi 02 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMUNIQUE DE PRESSE

WIFACK BANK 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 3-5

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 6-9

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 10-12

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 13-18

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 19-23

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 24-28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 29

SOTRAPIL - AGO - 30

SOTRAPIL - AGE - 30

BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE - AGO - 31

SOCIETE AL JAZIRA - AGO - 31

BANQUE DE L'HABITAT - AGO - 32

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGO - 33

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGE - 34

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF - AGO - 35

STAR ASSURANCES - AGO - 36

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA 37

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ 38

FCP AFEK CEA 38

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 39

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 39

UBCI – UNIVERS ACTIONS SICAV 40

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 41

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 42

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 43

UBCI – UNIVERS ACTIONS SICAV 44

INFORMATIONS POST AGO

BANK AL BARAKA - AGO - 45-47

COURBE DES TAUX

48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- TUNISIE LEASING

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- TUNISIE LEASING

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- FCP AL IMTIEZ
- FCP KOUNOUZ
- FCP AFEK CEA

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Wifack International Bank

-Wifack Bank-

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Wifack International Bank annonce le démarrage officiel de son activité, à partir du vendredi 28 avril 2017, en tant que banque universelle qui s'adonne aux opérations bancaires conformes au cadre réglementaire bancaire et aux precepts de la finance islamique.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

Emission d'un Emprunt Obligataire « BTL 2017-1 » Sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porter à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt** : BTL 2017-1.

- **Nature des Titres** : Titres de créance.

- **Forme des Titres** : Nominatives.

- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « HL 2016 » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017 .

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUI LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inte Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2017	PREMIER TRIMESTRE 2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 31/03/2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 31/03/2016	31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	212 467 953,713	184 736 984,582	212 467 953,713	184 736 984,582	813 885 442,279
* Intérêts	134 780 025,014	118 160 385,601	134 780 025,014	118 160 385,601	513 580 618,692
* Commissions en produits	39 620 878,059	34 529 278,712	39 620 878,059	34 529 278,712	152 171 369,241
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	38 067 050,640	32 047 320,269	38 067 050,640	32 047 320,269	148 133 454,346
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	59 445 422,666	53 247 627,968	59 445 422,666	53 247 627,968	220 249 162,957
* Intérêts encourus	59 203 174,319	53 035 264,113	59 203 174,319	53 035 264,113	218 627 093,503
* Commissions encourues	242 248,347	212 363,855	242 248,347	212 363,855	1 622 069,454
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	153 022 531,047	131 489 356,614	153 022 531,047	131 489 356,614	593 636 279,322
4- Autres produits d'exploitation	1 988 688,590	1 789 759,594	1 988 688,590	1 789 759,594	7 998 353,386
5- Charges opératoires, dont:	72 673 119,759	66 307 369,948	72 673 119,759	66 307 369,948	297 018 466,115
* Frais de personnel	48 457 984,185	44 290 955,373	48 457 984,185	44 290 955,373	196 914 316,887
* charges générales d'exploitation	16 853 161,667	14 980 118,944	16 853 161,667	14 980 118,944	70 387 660,356
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 731 310 557,592	1 471 578 929,984	1 770 343 922,477
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 262 715 450,257	1 085 401 924,224	1 336 485 977,183
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	468 595 107,335	386 177 005,760	433 857 945,294
7- Encours des crédits nets	-	-	7 718 178 523,436	6 718 933 686,691	7 678 464 336,118
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	8 724 201 901,025	8 082 426 967,347	9 078 305 229,114
* Dépôts à vue	-	-	4 172 398 438,361	3 951 652 815,701	4 517 821 148,622
* Dépôts d'épargne	-	-	2 214 700 237,415	1 999 667 893,429	2 179 243 028,005
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	186 450 402,743	120 162 801,407	183 144 801,243
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	117 186 133,603	47 324 635,288	115 055 401,795
* Ressources spéciales	-	-	69 264 269,140	72 838 166,119	68 089 399,448
10- Capitaux propres	-	-	893 852 151,889	771 306 530,118	893 750 197,757

- Suite -

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2017

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2017 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 153,0MD, en accroissement de 16,4% par rapport à fin mars 2016. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 75,6MD, en augmentation de 16,0% ;

⇒ Une marge sur commissions de 39,4MD, en progression de 14,7% ;

⇒ Des autres revenus de 38,1MD, en augmentation de 18,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 72,7MD, marquant une évolution de 9,6% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 8 724,2 MD, en accroissement de 7,9% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 7 718,2MD, en progression de 14,9%.**

NB : Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1^{er} février 2017.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2017

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

- Suite -

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2017.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2017 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2017 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2017 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2017 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2017.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2017. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2017. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2017.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2017, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du

- Suite -

18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

II-JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2017 à 212 468 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 59 445 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

- Suite -

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4- Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5- Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7- Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2016, les capitaux propres au 31/12/2016 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2016 et du premier trimestre 2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Vendredi 19 Mai 2017 à 10 heures à l'Hôtel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2016.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL» qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de trois (3) nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement des mandats de trois (3) administrateurs.

2017 - AS - 4607

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de l'augmentation du capital social.

2017 - AS - 4608

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE -sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4595

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT
ET DE TOURISME DJERBA**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

2017 - AS - 4596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 9 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
5. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
6. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités issus du Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un membre au conseil d'administration.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 11 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification corrélative des statuts conformément aux exigences des lois et règlements en vigueur, notamment la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor a décidé d'inviter les actionnaires pour le Jeudi 04 MAI 2017, à 10 heures, à l'Hôtel SHERATON (ex HILTON) TUNIS à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016.
3. L'approbation des états financiers de l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat 2016.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence de 2017.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer ou à envoyer au siège social, 04 Bis , Rue Amine El Abbassi– 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 10 mai 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 et approbation des conventions,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
6. Ratification de la cooptation d'administrateur,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2016.

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2016.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2016 à Cent Quarante Quatre Mille Dinars (144 000 DT) et la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à Soixante Mille Dinars (60 000 DT).

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 comme suit:

* Résultat net de l'exercice 2016	(9 054 875,980 DT)
* Report à nouveau 2015.....	(3 632 530,853 DT)
* Amortissement différés 2015.....	(2 864 194,082 DT)

Soit	(15 551 600,915 DT)
* Amortissements différés	(5 700 386,356 DT)
* Report à nouveau.....	(9 851 214,559 DT)

SEPTIEME RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°47-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 03 avril 2017, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016,

un dividende de 0,997 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **02 mai 2017**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4621

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°46-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 03 avril 2017, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016,

un dividende de 0,574 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **02 mai 2017**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4622

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **28 avril 2017**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2016, **un dividende de 3,739 dinars par action** et ce, à partir du **mercredi 10 mai 2017**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4623

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **28 avril 2017**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2016, **un dividende de 0,463 dinar par action** et ce, à partir du **mercredi 10 mai 2017**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4624

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **28 avril 2017**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2016, **un dividende de 0,652 dinar par action** et ce, à partir du **mercredi 10 mai 2017**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2017 - AS - 4625

2017 - AS - 4612

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 6 035 709,471 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,739** dinars. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **10/05/2017**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de M. Sami CHANNOUFI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 6 333,297 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,463** dinar. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **10/05/2017**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Maher BEN ABDALLAH, M. Nouredine TARHOUNI et M. Seyf ISMAIL décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2016 à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de Mme Sonia FESSI et M. Seyf ISMAIL décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni le 02/03/2017 de coopter M. Chokri CHROUDA au poste d'administrateur en remplacement de M. Slim Hédi CHEKILI et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne, à cet effet, quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 15 769,009 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,652** dinar. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **10/05/2017**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 dinars le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de M. Adel MANSOURI décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

بنك البركة تونس

مقرها الاجتماعي: 88 ، شارع الهادي شاكر 1002 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 14 أفريل 2017 ينشر بنك البركة تونس مايلي :

I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة، المتعلق بنشاط البنك والوضعية المالية لسنة 2016، وبعد النظر في الموازنة وقائمة النتائج، وبقية الحسابات الموقوفة في 31 ديسمبر 2016، وبعد الاستماع إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول حسابات 2016، تصادق على الموازنة وقوائم النتائج، وتبرئ نتيجة لذلك، ذمة كافة أعضاء مجلس الإدارة، إبراء تاما وبدون تحفظ بالنسبة للسنة المالية المذكورة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية:

تصادق الجمعية العامة العادية على التقرير الخاص الذي أعده مراقبا الحسابات، والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 2016/48 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصول 200 وما بعده و475 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة:

نظرت الجمعية العامة العادية في التقرير الشرعي السنوي لهيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية لبنك البركة تونس عن السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016، حول نشاط البنك خلال سنة 2016، وهي تتوجه بعبارات الشكر والتقدير لجميع أعضاء الهيئة لما يقومون به من أجل إنارة سبيل العاملين بالبنك. وتسجل الجمعية بكل ارتياح تطابق أعمال البنك لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة:

عملا بأحكام المادة 52 من النظام الأساسي لبنك البركة تونس قررت الجمعية العامة العادية، بناء على اقتراح مجلس الإدارة، توزيع الأرباح الصافية الناتجة عن تصرف سنة 2016 والأرباح المرحلة والبالغتين على التوالي 3 217 087 دينار تونسي و594 دينار تونسي أي ما مجموعه 3 217 681 دينار تونسي على النحو التالي:

أرباح للتوزيع على المساهمين	:	لا شيء
مخصصات الخدمات الاجتماعية	:	1 200 000 دت
احتياطي لإعادة الاستثمار	:	1 100 000 دت
أرباح مرحلة	:	917 681 دت

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة الخامسة:

تقرر الجمعية العامة العادية، توزيع العوائد المتأتية من غرامات التأخير من المماطلين والفوائد والبالغة 136 951,031 دينار تونسي مناصفة بين صندوق مساعدة الكتاتيب والنفع العام.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

تقرر الجمعية العامة العادية عملاً بمقتضيات الفصل 291 - الفقرة الرابعة من مجلة الشركات التجارية المصادقة على المشروع المعروف عليها والمتعلق بتعيين النظام الأساسي للبنك، طبقاً لمقتضيات القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 2016/07/11 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، الذي تم عرضه على أنظار مجلس الإدارة في دورته رقم 129 بتاريخ 11 نوفمبر 2016.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السابعة:

عملاً بأحكام الفصل 54 من قانون البنوك والمؤسسات المالية عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 القاضي بتكوين "هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية"، صادق مجلس الإدارة في دورته

رقم 130 بتاريخ 10 فيفري 2017 على تعديل هيئة الرقابة الشرعية الحالية وذلك بتغيير تسميتها إلى "هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية" وإعادة تركيبها على النحو التالي:

سماحة الشيخ الدكتور عثمان بطيخ	: عضو ورئيس الهيئة (عضو جديد وتونسي الجنسية)
فضيلة الشيخ الدكتور إلياس درور	: عضو ونائب رئيس الهيئة (عضو جديد وتونسي الجنسية)
الأستاذة أمال عمري	: عضو الهيئة (عضو حالي تونسي الجنسية)
الأستاذ سليم الفلاري	: المراقب الشرعي الداخلي ومقرّر الهيئة (تونسي الجنسية)

كما صادق المجلس على طلب مجموعة البركة المصرفية المتعلقة بتمكين الأستاذ محمد عبد اللطيف آل محمود (بحريني الجنسية) حضور اجتماعات هذه الهيئة بصفة ملاحظاً.

وتقرر الجمعية العامة العادية، التصديق على قرار مجلس الإدارة المتعلق بتعيين وتركيبة هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية كيفما ذكر أعلاه.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة:

تفوض الجمعية العامة العادية كامل الصلاحيات والنفوذ، لحامل نسخ ومضمون من هذه اللوائح للقيام بجميع عمليات الإيداع وعمليات النشر التي يقتضيها القانون.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

-II- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

Bilan après répartition du résultat

(Montant en KTND)

	31/12/2016 après répartition du résultat	31/12/2015 après répartition du résultat
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	41 470	17 770
Créances sur les établissements bancaires et financiers	411 135	397 524
Créances sur la clientèle	667 419	658 614
Portefeuille-titres commercial	359 066	344 753
Portefeuille d'investissement	42 198	41 441
Valeurs immobilisées	54 195	44 917
Autres actifs	11 507	9 239
TOTAL ACTIFS	1 586 990	1 514 258
PASSIFS		
Banque centrale et CCP	27	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	235 719	189 705
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 031 657	996 325
Emprunts et ressources spéciales	143 140	151 639
Dépôt ABG	143 102	151 601
Autres Ressources	38	38
Autres passifs	16 186	18 318
TOTAL PASSIFS	1 426 729	1 356 014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Réserves	39 343	38 243
Résultats Reportés	918	1
Résultat de la période	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	160 261	158 245
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	1 586 990	1 514 258

-III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2016

Capitaux propres	Capital	Réserves			Réserves de réinvestissement	Résultat reporté/ Effet		Total
		Réserve légale	Autres réserves	pour fonds social		modification comptable	Résultat de l'exercice	
Solde au 31/12/2016	120 000	12 000	5 689	5 000	15 555	1	3 217	161 461
Affectation du résultat 2016								
Dividendes distribués						0	0	0
Dons pour œuvres fonds social							-1 200	-1200
Autres réserves					1 100		-1 100	0
Résultat reporté						917	-917	
Fonds social							0	0
Saldes au 31/12/2016 après affectation résultat	120 000	12 000	5 689	5 000	16 655	918	0	160 261

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,502%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,555%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,576%	1 003,824
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,715%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,758%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,800%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,709
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,885%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,928%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,199%	1 003,751
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,269%	920,736
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,378%	1 001,935
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,781%	992,710
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,073%	982,216
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,181%	985,739
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,651%	973,720
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,755%	1 005,971
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,867%	945,062
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,159%	945,290
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,234%		940,789
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,277%	935,553
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,310%	932,040
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,342%	928,836
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		918,383
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,616%	912,926
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,633%		929,730
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		927,338
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,896

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,669	166,736		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,560	112,605		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,439	96,479		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,842	14,848		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,383	108,426		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,522	1,524		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,970	107,055		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,609	40,625		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,010	55,030		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,685	114,724		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,464	109,517		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,453	132,336		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,098	497,710		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,565	117,630		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,190	127,287		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,755	137,885		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,145	120,342		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,838	98,316		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,410	145,600		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,552	92,362		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	97,139	97,062		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	143,073	142,656		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	126,135	126,217		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	94,864	94,757		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	98,553	98,862		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,714	19,677		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 216,795	2 221,772		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	110,287	111,015		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,285	146,802		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	154,996	155,100		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,702	15,752		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 293,122	5 298,819		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 155,040	5 164,452		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,469	2,481		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,174	2,184		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,199	1,201		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,086	1,088		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,075	1,079		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,066	1,071		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,809	109,692		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,384	119,276		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,752	109,791
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,745	104,784
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,022	107,066
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,970	103,981
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,199	101,247
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,588	108,629
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,266	106,313
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,411	103,446
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,738	105,770
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,807	103,840
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,589	101,633
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,884	104,922
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	108,149	108,196
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,383	106,422
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,864	104,905
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,157	100,197
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,586	105,619
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,196	104,243
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,186	105,231
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,693	106,735
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,445	104,496
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,701	104,744
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,395	106,434
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,869	103,907

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,737	10,742
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,702	104,745
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,312	105,360
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,730	106,780
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,655	10,659
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,288	57,305
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,071	97,884
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	16,922	16,925
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	268,395	267,446
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,687	29,705
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 259,018	2 262,203
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,575	73,555
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,545	55,590
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,566	102,172
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,676	86,227
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,940	10,940
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,516	11,516
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,910	13,911
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,133	12,129
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,998	12,994
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,691	11,699
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,263	142,225
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	138,913	138,900
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	8,966	8,974
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,682	102,562
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	79,871	78,636
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	80,647	79,799
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,481	99,455
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,785	93,493
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	99,781	100,009
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,758	9,761
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,240	100,298
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,749	142,394
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,068	103,873
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	102,438	101,813
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,412	200,088
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,626	182,591
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,290	157,925
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,765	21,104
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,981	143,712
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,297	123,786
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 028,152	8 965,848
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,164	8,246
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	84,828	83,969
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	965,868	951,347
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5315,036	5345,065
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,817	4943,002
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,128	113,154
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,092	9,148
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 269,486	10 289,868

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

BILAN
(Exprimé en DT)

31-Décembre

Actifs	Notes	2016	2015
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		39 926 764	26 321 846
- amortissements immobilisations incorporelles		(10 885 512)	(7 843 688)
Immobilisations incorporelles nettes	4	29 041 252	18 478 158
Immobilisations corporelles		205 554 758	194 440 172
- amortissements immobilisations corporelles		(93 848 528)	(75 414 831)
Immobilisations corporelles nettes	4	111 706 230	119 025 341
Immobilisations financières		110 426 471	105 828 389
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(532 621)	(400 000)
Immobilisations financières nettes	5	109 893 850	105 428 389
Total des actifs immobilisés		250 641 332	242 931 887
Autres actifs non courants	6	1 528 695	2 458 744
Total des actifs non courants		252 170 027	245 390 632
Actifs courants			
Stocks		69 287 256	75 215 151
-Provisions pour dépréciation des stocks		(4 799 886)	(4 661 746)
Stocks nets	7	64 487 371	70 553 404
Clients et comptes rattachés		21 625 966	22 650 712
-Provisions pour créances douteuses		(9 709 372)	(9 244 523)
Clients et comptes rattachés nets	8	11 916 595	13 406 189
Autres actifs courants		34 676 148	40 828 476
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(4 103 903)	(2 812 403)
Autres actifs courants nets	9	30 572 245	38 016 073
Placements et autres actifs financiers	10	122 875 978	93 182 718
Liquidités et équivalents de liquidités	11	8 115 870	2 288 973
Total des actifs courants		237 968 058	217 447 358
Total des actifs		490 138 085	462 837 990

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31- Décembre	
		2016	2015
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		42 729 117	42 469 695
Actions propres		(439 936)	(434 678)
Autres compléments d'apport		622 836	616 397
Résultats reportés		2 378 477	278 137
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		56 771 744	54 410 801
Amortissements dérogatoires		52 031	52 031
Résultat de l'exercice		12 144 826	7 384 106
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	68 968 601	61 846 938
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	110 700 390	93 298 810
Provisions pour risques et charges	14	5 464 331	5 516 374
Dépôts et cautionnements reçus		7 402	22 402
Total des passifs non courants		116 172 123	98 837 585
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	175 285 555	188 317 366
Autres passifs courants	16	25 642 002	22 594 731
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	104 069 804	91 241 369
Total des passifs courants		304 997 361	302 153 466
Total des passifs		421 169 484	400 991 052
Total des capitaux propres et des passifs		490 138 085	462 837 990

**Etat de résultat
(Exprimé en DT)**

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2016	2015
Produits d'exploitation			
Revenus		841 272 768	834 668 977
Autres produits d'exploitation		32 630 818	29 736 561
Total des produits d'exploitation	17	873 903 586	864 405 537
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	697 287 044	706 312 081
Charges de personnel	19	62 410 671	57 521 914
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	25 167 620	23 866 265
Autres charges d'exploitation	21	66 413 310	64 882 608
Total des charges d'exploitation		851 278 645	852 582 868
Résultat d'exploitation		22 624 941	11 822 669
Charges financières nettes	22	(11 719 096)	(10 817 210)
Produits des placements	23	8 105 911	5 498 547
Autres gains ordinaires	24	1 477 122	4 487 849
Autres pertes ordinaires	25	(2 772 675)	(806 798)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 716 203	10 185 058
Impôt sur les bénéfices	26	4 051 910	2 800 952
Résultat des activités ordinaires après impôt		13 664 293	7 384 106
Eléments extraordinaires	27	1 519 466	-
Résultat net de l'exercice		12 144 826	7 384 106
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		12 144 826	7 384 106

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2 016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		12 144 826	7 384 106
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		25 167 620	24 160 514
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(531 272)	(838 074)
* Reprises sur provisions			
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(68 069)	(35 807)
* Régularisation des immobilisations		-	-
* Variation des :			
- stocks	7	5 927 894	(3 637 886)
- créances	8	1 024 745	1 860 300
- autres actifs	9	6 152 329	(10 409 632)
- fournisseurs et autres passifs courants		(9 984 541)	(3 042 974)
Charges d'intérêt	22	13 628 089	12 746 584
Produits des placements	23	(8 105 911)	(5 498 547)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	557 718	123 435
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		45 913 429	22 812 020
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(26 485 740)	(29 101 950)
Charges à répartir		(255 712)	(2 378 296)
Autres cautionnements reçus/versés		(1 749 313)	1 037 131
Prêts aux personnels		1 651 231	(927 323)
Décassements pour titres de participations		(4 500 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		1 276 588	61 585
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(30 062 946)	(31 308 853)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres		(5 258)	(2 108)
Opérations sur fonds social		148 659	283 320
Décassements sur remboursements d'emprunts		(30 198 420)	(24 996 763)
Décassements des intérêts sur emprunts		(13 628 089)	(12 964 579)
Variation des cautionnements reçus		(15 000)	(0)
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(29 693 260)	(26 153 746)
Produits des placements		8 105 911	5 498 547
Distribution de dividendes		(5 166 560)	(3 440 473)
Concours Bancaires courant		2 483 049	8 000 000
Encaissements provenant des emprunts		47 600 000	20 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(20 368 968)	(33 775 800)
Variation de trésorerie		(4 518 490)	(42 272 632)
Trésorerie au début de l'exercice		(44 296 641)	(2 024 009)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(48 815 131)	(44 296 641)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG).

La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2016, le réseau de la société s'étend sur 83 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2016 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2016 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.4 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2016 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2016 a tenu compte de l'antériorité des articles et de l'observation physique de l'état des stocks. La valeur de la provision est estimée à 4 799 886 DT au 31/12/2016 contre une provision de 4 661 746 DT au 31/12/2015.

3.5 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.6 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.7 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes sur les comptes du bilan (tous les comptes sont exprimés en Dinar Tunisien)

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre le 01 Janvier 2016 et le 31 Décembre 2016 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes						Amortissements						Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2015	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Dotation	provision complémentaire	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2016	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Logiciels de gestion	10 549 384	3 179 400		(1 953)	-	13 726 831	6 596 739	2 073 945	-	(542)	-	8 670 142	5 056 689	3 952 645
Fonds de commerce	15 772 483	10 427 450		-	-	26 199 933	1 246 949	705 176	263 246	-	-	2 215 371	23 984 562	14 525 534
Total des immobilisations incorporelles	26 321 8676	13 606 850		(1 953)	-	39 926 764	7 843 688	2 779 121	263 246	(542)	-	10 885 512	29 041 252	18 478 158
Terrains Nus	5 784 837	126 370	-	-	(1 025 007)	4 886 200	-	-	139 526	-	-	139 526	4 746 674	5 784 837
Bâtiments	35 310 484	-	-	-	-	35 310 484	13 341 905	1 295 440	-	-	-	14 637 345	20 673 139	21 968 579
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	27 758 423	501 849	(120 188)	(60 669)	-	28 079 415	10 012 538	2 555 794	-	(27 981)	-	12 540 351	15 539 064	17 745 886
Matériels industriel	41 496 826	3 146 342	37 246	(61 391)	-	44 619 023	15 325 900	5 140 378	-	(45 994)	-	20 420 285	24 198 738	26 170 925
Mat.Outils	1 441 439	130 956	-	(1 147)	-	1 571 248	1 209 046	189 715	-	(857)	-	1 397 905	173 344	232 392
Matériels de transport de Biens	154 660	-	-	-	(26 800)	127 860	128 321	6 718	-	-	(26 800)	108 237	19 622	26 340
Matériels de transport de Pers.	2 603 649	427 483	-	-	(156 730)	2 874 402	1 830 010	396 442	-	-	(120 160)	2 106 292	768 111	773 639
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	31 186 613	2 135 824	-	(193 383)	-	33 129 054	16 032 930	4 043 523	-	(172 686)	-	19 903 767	13 225 287	15 153 684
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	40 177 629	5 767 746	172 809	(197 208)	-	45 920 976	11 536 612	4 019 945	107 618	(95 575)	-	15 568 601	30 352 375	28 641 017
Equipement de Bureau (mobilier)	1 549 938	124 050	-	(4 931)	-	1 669 057	1 083 318	273 573	-	(4 345)	-	1 352 547	316 511	466 620
Equipement.Bur. (materiel)	73 755	1 154	-	(307)	-	74 602	63 263	5 888	-	(276)	-	68 876	5 726	10 492
Equipement informatique	6 741 237	517 117	-	(36 729)	-	7 221 625	4 850 988	789 865	-	(36 056)	-	5 604 796	1 616 829	1 890 250
Bâtiments en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels en cours	37 246	-	(37 246)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 246
Installations générales en cours	123 435	-	(52 623)	-	-	70 812	-	-	-	-	-	-	70 812	123 435
Total des immobilisations corporelles	194 440 172	12 878 891	-	(555 765)	(1 208 520)	205 554 758	75 414 831	18 717 282	247 144	(383 770)	(146 960)	93 848 528	111 706 230	119 025 341
Total des immobilisations	220 762 038	26 485 740	-	(557 718)	(1 208 519)	245 481 522	83 258 518	21 496 403	510 390	(384 312)	(146 960)	104 734 040	140 747 482	137 503 499

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 109 893 850 DT au 31/12/2016 contre un solde de 105 428 389 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Titres de participation (a)	104 602 798	100 102 798	4 500 000
Prêts aux personnels	2 819 414	4 470 645	(1 651 231)
Dépôts et cautionnements	3 004 258	1 254 945	1 749 313
Total immobilisations financières brutes	110 426 471	105 828 389	4 598 082
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(282 621)	(150 000)	(132 621)
Total immobilisations financières nettes	109 893 850	105 428 389	4 465 461

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2016, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2016	Provision	VCN 31/12/2016
Sté L'IMG	16 515 000	-	16 515 000
Sté CMG	4 799 850	-	4 799 850
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	104 602 798	250 000	104 352 798

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 1 528 695 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2016	Résorption antérieures	Résorption 2016	VCN 31/12/2016	VCN 31/12/2015
Charges à répartir	3 717 861	1 024 526	1 185 762	1 528 695	2 458 744
Total	3 717 861	1 024 526	1 185 762	1 528 695	2 458 744

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 64 487 371 DT au 31/12/2016 contre un solde de 70 553 404 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	69 274 851	74 157 929	(4 883 078)
Stocks de marchandises chez des tiers	12 405	1 057 222	(1 044 817)
Total Stocks de marchandises brutes	69 287 256	75 215 151	(5 927 895)
Provision des stocks	(4 799 886)	(4 661 746)	(138 139)
Total Stocks de marchandises nettes	64 487 371	70 553 404	(6 066 033)

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 11 916 595 DT au 31/12/2016 contre un solde de 13 406 189 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients effets à recevoir	2 362 761	2 424 026	(61 266)
Clients sociétés et associations	9 164 471	10 443 924	(1 279 453)
Clients douteux ou litigieux	9 709 372	9 244 523	464 849
Clients factures à établir	389 362	538 238	(148 876)
Total clients bruts	21 625 966	22 650 712	(1 024 745)
Provision des clients	(9 709 372)	(9 244 523)	(464 849)
Total clients nets	11 916 595	13 406 189	(1 489 594)

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 30 572 245 DT au 31/12/2016 contre un solde de 38 016 073 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs débiteurs	2 707 310	2 641 081	66 229
Prêts et avances aux personnels	389 891	451 391	(61 501)
TVA, autres impôts et taxes	28 228	835	27 393
Report d'impôt sur les sociétés	3 588 139	6 193 918	(2 605 779)
Sociétés du groupe	12 760 567	6 902 470	5 858 097
Débiteurs divers	11 898 990	16 601 008	(4 702 018)
Produits à recevoir	175 450	4 828 413	(4 652 963)
Comptes d'attentes à régulariser	21 007	15 957	5 050
Charges constatées d'avance	3 106 566	3 193 404	(86 837)
Total autres actifs courants bruts	34 676 148	40 828 476	(6 152 329)
Provision des autres actifs courants	(4 103 903)	(2 812 403)	(1 291 499)
Total autres actifs courants nettes	30 572 245	38 016 073	(7 443 828)

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 122 875 978 DT au 31/12/2016 contre un solde de 93 182 718 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 312 297	136 804	1 175 494
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	121 450 000	92 400 000	29 050 000
Actions cotées	742	-	742
Intérêts courus	86 417	619 392	(532 976)
Total des placements et autres actifs financiers	122 875 978	93 182 718	29 693 260

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 8 115 870 DT au 31/12/2016 contre un solde de 2 288 973 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 118 896	755 290	363 607
Banques créditrices	6 490 160	1 083 268	5 406 892
CCP	3 779	3 857	(78)
Caisses	503 035	446 559	56 476
Total liquidités et équivalents de liquidités	8 115 870	2 288 973	5 826 897

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 104 069 804 DT au 31/12/2016 contre un solde 91 241 369 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Banques débitrices	56 931 001	46 585 614	10 345 387
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	30 198 420	35 253 714	(5 055 294)
Intérêt courus	1 940 384	1 402 041	538 343
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	15 000 000	8 000 000	7 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	104 069 804	91 241 369	12 828 435

La trésorerie au 31 décembre 2016 s'élève à (48 815 131) DT contre (44 296 641) DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Valeurs à l'encaissement	1 118 896	755 290	363 607
Banques créditrices	6 490 160	1 083 268	5 406 892
CCP	3 779	3 857	(78)
Caisses	503 035	446 559	56 476
Banques débitrices	(56 931 001)	(46 585 614)	(10 345 387)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(48 815 131)	(44 296 641)	(4 518 490)

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 61 846 938 DT au 31/12/2015 à 68 968 601 DT au 31/12/2016. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 624 243	908 461	(432 570)	2 412 494	(4 979 253)	52 031	7 097 687	57 622 092
- Dons sur fond social					(1 700)							(1 700)
- Intérêts sur fond social						285 020						285 020
- Actions propres							(2 108)					(2 108)
- Affectation résultat		195 922							6 901 765		(7 097 687)	-
-Distribution de dividendes								(1 796 098)	(1 644 375)			(3 440 473)
Résultat de la période											7 384 106	7 384 106
												-
Capitaux propres au 31/12/2015	11 481 250	1 030 921	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 193 481	(434 678)	616 397	278 137	52 031	7 384 106	61 846 938
- Dons sur fond social												-
- Intérêts sur fond social						142 220						142 220
- Actions propres							(5 258)					(5 258)
-Autres compléments d'apports								6 439				6 439
- Affectation résultat		117 204							7 266 902		(7 384 106)	-
-Distribution de dividendes									(5 166 560)			(5 166 560)
Résultat de l'exercice 2016											12 144 826	12 144 826
Capitaux propres au 31/12/2016	11 481 250	1 148 125	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 335 701	(439 936)	622 836	2 378 477	52 031	12 144 826	68 968 601

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2 016	2 015
1. Solde au 1er janvier		
-Trésorerie	-	-
-Prêts au personnel	2 816 024	2 532 703
Total	2 816 024	2 532 703
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	142 220	285 020
3. Emplois de l'exercice		
-Aides au personnel non remboursables	-	(1 700)
4. Solde au 31 Décembre		
-Trésorerie	-	-
-Prêts au personnel	2 958 244	2 816 023
Total	2 958 244	2 816 023
Réserves pour fonds social	1 622 543	1 622 543
Intérêts sur fonds social	1 335 701	1 193 481
Total	2 958 244	2 816 023

B- Actions propres

La société a réalisé des opérations de rachat de ses actions propres en vue de réguler le cours boursier, les mouvements d'achats des actions propres se présentent comme suit :

Libellé	Montant	Nombre d'actions
Actions propres au 31 Décembre 2015	434 678	13 007
	5	
Achats d'actions propres	258	200
Ventes d'actions propres	-	-
Résultat de cession des actions propres	-	-
Actions propres au 31 Décembre 2016	439 936	13 207

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2016 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 1.059 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{12\,144\,826}{11\,468\,143} = 1,059 \text{ DT}$$

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 110 700 390 DT au 31/12/2016 contre un solde de 93 298 810 DT au 31/12/2015 et se présentent comme suit :

Emprunt	Solde 2015	Emprunts 2016	Échéance à (-) d'1 an au 31/12/2016	Emprunt non courant au 31/12/2016
Emprunts bancaires	93 298 810	47 600 000	30 198 420	110 700 390
Total des emprunts	93 298 810	47 600 000	30 198 420	110 700 390

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 464 331 DT au 31/12/2016 contre un solde de 5 516 374 DT au 31/12/2015. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Dotations/Reprise	Reclassement	Solde au 31/12/2016
Provisions pour risques et charges	5 516 374	922 957	(975 000)	5 464 331
Total des provisions pour risques et charges	5 516 374	922 957	(975 000)	5 464 331

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 175 285 555 DT au 31/12/2016 contre un solde de 188 317 366 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	66 350 455	60 010 341	6 340 114
Fournisseurs effets à payer	96 652 859	115 812 894	(19 160 035)
Factures non parvenues	12 282 241	12 494 131	(211 890)
Total des fournisseurs	175 285 555	188 317 366	(13 031 811)

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 25 642 002 DT au 31/12/2016 contre un solde de 22 594 731 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients avances sur achats	81	245 737	(164 512)
Rémunérations dues	121	252 453	(131 168)
Personnels cession sur salaire	5	6 040	(220)
Dettes provisionnées liés au personnel	8 335	6 950 720	1 384 642
TVA et Autres impôts et taxes	361	-	833 354
CNSS	833	3 510 541	227 968
Autres créiteurs divers	354	1 329 491	525 130
Charges à payer	3 738	9 141 053	(1 380 094)
Produits constatés d'avance	509	1 158 697	1 752 170
Compte d'attente à régulariser	1 854	-	-
Total des autres passifs courants	7 660	22 594 731	3 047 270

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 873 903 586 DT contre 864 405 537 DT en 2015, soit une augmentation de 9 498 048 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Revenus	841 272	834 668	6 603
	768	977	791
Autres produits d'exploitation	32 630	29 736	2 894
	818	561	257
Total des produits d'exploitation	873 903 586	864 405 537	9 498 048

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2016 s'élèvent à 697 287 044 DT contre 706 312 081 DT en 2015, soit une diminution de 9 025 037 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 62 410 671 DT contre 57 521 914 DT en 2015, soit une augmentation de 4 888 757 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Salaires et compléments de salaire	59 959 826	56 276	3 683
		558	267
Autres charges sociales	2 450	1 245	1 205
	846	356	490
Total des charges du personnel	62 410 671	57 521 914	4 888 757

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2016 s'élèvent à 25 167 620 DT contre 23 866 265 DT en 2015, soit une augmentation de 1 301 355 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Dotation aux amortissements	22 006 793	20 580 619	1 426 174
Dotation/Reprise aux provisions pour risques et charges	922 957	1 512 605	(589 648)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	449 120	(29 164)	478 284
Dotation aux provisions des stocks	138 139	(147 658)	285 797
Résorption des charges à répartir	1 185 762	984 262	201 500
Provisions pour dépréciation des comptes clients	464 849	965 600	(500 752)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	25 167 620	23 866 265	1 301 355

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 66 413 310 DT contre 64 882 608 DT en 2015, soit une augmentation de 1 530 701 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	12 866 504	13 024 552	(158 048)
Loyers du siège et autres locaux	11 770 004	10 333 982	1 436 022
Transport sur achats	8 389 136	9 113 879	(724 743)
Publicités, publications et relations publiques	8 479 403	8 265 930	213 473
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 140 367	5 537 761	602 606
Entretiens et réparations	4 574 842	4 827 832	(252 990)
Autres impôts, taxes et versements. Assimilés	3 259 379	3 573 915	(314 536)
Rémunérations d'intermédiaires	4 095 134	3 376 699	718 435
Transport du personnel	1 416 091	1 575 000	(158 909)
Déplacements, missions et réceptions	1 513 013	1 508 505	4 508
Frais postaux et télécommunications	1 348 412	1 279 603	68 809
Primes d'assurance	1 359 735	1 142 488	217 247
Services Bancaires et assimilés	844 799	977 861	(133 062)
Charges divers ordinaires	356 490	344 600	11 890
Total des autres charges d'exploitation	66 413 310	64 882 608	1 530 701

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2016 s'élèvent à 11 719 096 DT contre 10 817 210 DT en 2015, soit une augmentation de 901 886 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Charges d'intérêts	13 479 920	12 746 584	733 336
Pertes de change	148 169	127 607	20 562
Total des charges financières	13 628 089	12 874 191	753 898
Revenus des autres créances	998 202	1 320 243	(322 041)
Gains de change	10 688	80 061	(69 373)
Intérêts des comptes créditeurs	900 103	656 678	243 425
Total des produits financiers	1 908 993	2 056 982	(147 989)
Total des charges financières nettes	11 719 096	10 817 210	901 886

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 105 911 DT contre 5 498 547 DT en 2015, soit une augmentation de 2 607 364 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Produits des placements	6 906 608	5 098 748	1 807 860
Dividendes	1 199 303	399 800	799 503
Total des produits des placements	8 105 911	5 498 547	2 607 364

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 477 122 DT contre 4 487 849 DT en 2015, soit une baisse de 3 010 728 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	68 069	35 807	32 262
Gains non récurrents	1 215 832	4 245 119	(3 029 287)
Gains nets sur tickets repas	193 220	206 923	(13 703)
Total des autres gains ordinaires	1 477 122	4 487 849	(3 010 728)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 772 675 DT contre 806 798 DT en 2015, soit une augmentation de 1 965 877 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015	Variation
CNSS personnel partant	411 751	621 502	(209 752)
Moins-values sur cession d'immobilisations	198 817	134 610	64 206
Pertes non récurrentes	2 162 107	50 686	2 111 422
Total des autres pertes ordinaires	2 772 675	806 798	1 965 877

Les pertes non récurrentes de l'exercice 2016 englobent principalement des pertes suite aux émeutes, aux incendies, aux indemnités de résiliation des contrats et aux pertes sur des affaires judiciaires.

Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2016 est de 4 051 910 DT,

Note N° 27 : Eléments extraordinaires

Dans le cadre du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la loi de finances 2017 prévoit l'instauration d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle à titre de 7,5% du bénéfice imposable au profit du budget de l'Etat 2017. La contribution due par la SMG au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 519 466 DT.

Note N° 28 : Les parties liées

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Centrale Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour un loyer annuel hors taxes de 150 000 DT.
- La quote-part de la société CMG dans les charges communes de l'exercice 2016 s'élève à 473 550 DT hors taxes.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2016 à la Société Magasin Général des frais de logistique d'un montant hors taxes de 7 948 689 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 5 618 374 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 1 157 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un montant de 1 199 303 DT relatif aux dividendes reçus de la Société Centrale Magasin Général.
- La société Magasin Général a acquis au cours de l'exercice 2016 trois Fonds de commerce de la Société Central Magasin Général pour une valeur de 4 444 000 DT.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2016, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 178 965 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour les magasins « GAFSA », « MHAMDIA », « SIDI HSSIN » et « EL HRAIRIA » d'une valeur hors taxes de 4 322 034 DT.

- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur hors taxes de 538 508 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 55 566 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière Magasin Général a encaissé auprès de la Société Magasin Général au titre de cautionnements relatifs aux magasins « MG BIZERTE », « MG BORJ CEDRIA », « MG MAHRAGENE » et « MARINA » d'une valeur globale de 730 823 DT.
- La Société Magasin Général a procédé à la libération d'un montant de 4 500 000 DT au profit de la société Immobilière Magasin Général en contrepartie de l'augmentation du capital en numéraire réalisée par cette dernière au cours de l'exercice 2016.
- La Société Magasin Général a procédé à la cession de son terrain situé à M'hamdia au profit de la société Immobilière magasin général pour une valeur de 1 075 000 DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2016 s'élève à 695 696 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2016, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 819 492 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et SMG. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014. La valeur facturée à titre de la location gérance de l'exercice 2016 s'élève à 5 040 000 DT hors taxes.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2016 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 250 000 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a encaissé auprès de la Société Magasin Général une valeur de 591 452 DT à titre de caution du « MG ENNASR ».

- La société Immobilière HAFEDH a cédé au profit de la Société Magasin Général divers matériels d'équipement pour être exploités par le magasin « MG Ennasr » pour une valeur HT de 294 903 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de 2016 se sont élevés à 873 951 DT hors taxes et ce au titre de la rémunération d'un compte courant s'élevant au 31/12/2016 à 15 251 287 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 222 000 DT.
- La société BHM Immobilière a encaissé auprès de la Société Magasin Général une valeur de 523 920 DT à titre de caution du « MG Maxi Mednine ».

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2016, la société magasin général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie avec ses filiales. Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG et non échus au 31/12/2016 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2016	Produits financiers constatés au cours de 2016
Immobilière Magasin Général	45 150 000	2 520 331
Immobilière Hafedh	37 150 000	2 384 905
BHM	3 500 000	23 331
Société Centrale Magasin Général	3 000 000	99 134
SS Auto	1 200 000	74 771
BHM Immobilière	250 000	16 016
Immobilière Zaineb	-	22 292
Med Invest	15 500 000	904 150
Totaux	105 750 000	6 044 930

Note N° 29 : Les engagements hors bilan

1. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 14 590 DT.

2. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 50 149 DT.

3. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 220 855 DT.

4. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2ème est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 343 387 DT.

5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 659 053DT.

7. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 534 228 DT.

8. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 625 032 DT.

9. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 401 290 DT.

10. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 370 370 DT.

11. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 616 353 DT.

12. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 940 405 DT.

13. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 204 750 DT.

14. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 3 623 271 DT.

15. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 396 127 DT.

16. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 969 950 DT.

17. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 570 348 DT.

18. Les lettres de crédits émises et non échues en 2016 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2017 sont de l'ordre de 544 924 DT.

19. Les traites escomptées en 2016 et dont les échéances sont en 2017 et 2018 s'élèvent à 3 388 186 DT.

20. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.

21. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2016 à 3 250 000 DT.

22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Hafedh » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2016 à 8 000 000 DT.

Note N° 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ Président Directeur Général :

✓ *Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :*

Le conseil d'administration du 28 Juin 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 310

200 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 21 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

↳ **Directeur Général Adjoint :**

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 26 Août Juin 2015 et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2016 un salaire brut de 324 752 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	310 200	-	324 752	-	60 000	-	30 000

Note N° 31 : événements post clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 07 Avril 2017 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 Juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Magasin Général S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la « Société Magasin Général S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68 968 601 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 144 826 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**



**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**



Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2016

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 15 février 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Quarante millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 15 février 2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2010, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et la BIAT pour des montants respectifs de Vingt millions de dinars et Quinze millions de dinars.

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mars 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant de Vingt millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mars 2011 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2011, un emprunt auprès de l'UBCI pour un montant de Vingt millions de dinars.

C. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Vingt Cinq millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2012 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2012, deux emprunts auprès de la BNA et de la BIAT pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Quinze millions de dinars.

D. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012

Le conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a autorisé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Trente Cinq millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2013, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et d'Attijari Bank pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Vingt Cinq millions de dinars.

E. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2013

Le conseil d'Administration du 20 décembre 2013 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Trente-sept millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2014, trois emprunts auprès de l'Amen Bank, de la

Banque de Tunisie et de l'UIB pour des montants respectifs de Cinq millions de dinars, Neufs millions six cent mille dinars et Treize millions de dinars.

F. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2014

Le conseil d'Administration du 17 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Vingt millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2015, deux emprunts auprès de l'UIB et d'Attijari Bank pour un montant de Dix millions de dinars chacun.

G. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 22 Décembre 2015

Le conseil d'Administration du 22 Décembre 2015 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de trente et un millions, huit cent mille dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2016, trois emprunts auprès de l'UIB, d'Attijari Bank et la BIAT pour des montants respectifs de Dix-sept Millions six cent mille dinars, dix millions et vingt millions de dinars.

H. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 Aout 2014

Le conseil d'Administration du 12 Aout 2014 a autorisé les opérations suivantes :

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Hafedh » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2016 à 8 000 000 DT

I. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2011

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2016 à 3 250 000 DT.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 06 Avril 2017

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Centrale Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour un loyer annuel hors taxes de 150 000 DT.
- La quote-part de la société CMG dans les charges communes de l'exercice 2016 s'élève à 473 550 DT hors taxes.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2016 à la Société Magasin Général des frais de logistique d'un montant hors taxes de 7 948 689 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 5 618 374 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 1 157 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a acquis au cours de l'exercice 2016 trois Fonds de commerce de la Société Central Magasin Général pour une valeur de 4 444 000 DT.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2016, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 178 965 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour les magasins « GAFSA », « MHAMDIA », « SIDI HSSIN » et « EL HRAIRIA » d'une valeur hors taxes de 4 322 034 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur hors taxes de 538 508 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 55 566 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière Magasin Général a encaissé auprès de la Société Magasin Général au titre de cautionnements relatifs aux magasins « MG BIZERTE », « MG BORJ CEDRIA », « MG MAHRAGENE » et « MARINA » d'une valeur globale de 730 823 DT.
- La Société Magasin Général a procédé à la libération d'un montant de 4 500 000 DT au profit de la société Immobilière Magasin Général en contrepartie de l'augmentation du capital en numéraire réalisée par cette dernière au cours de l'exercice 2016.
- La Société Magasin Général a procédé à la cession de son terrain situé à M'hamdia au profit de la société Immobilière magasin général pour une valeur de 1 075 000 DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2016 s'élève à 695 696 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2016, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 819 492 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et SMG. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014. La valeur facturée à titre de la location gérance de l'exercice 2016 s'élève à 5 040 000 DT hors taxes.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2016 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 250 000 DT.

- La société Immobilière HAFEDH a encaissé auprès de la Société Magasin Général une valeur de 591 452 DT à titre de caution du « MG ENNASR ».
- La société Immobilière HAFEDH a cédé au profit de la Société Magasin Général divers matériels d'équipement pour être exploités par le magasin « MG Ennasr » pour une valeur HT de 294 903 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de 2016 se sont élevés à 873 951 DT hors taxes et ce au titre de la rémunération d'un compte courant s'élevant au 31/12/2016 à 15 251 287 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2016 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 222 000 DT.
- La société BHM Immobilière a encaissé auprès de la Société Magasin Général une valeur de 523 920 DT à titre de caution du « MG Maxi Mednine ».

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2016, la société magasin général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie avec ses filiales. Le solde des billets de trésorerie émis par la SMG et non échus au 31/12/2016 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2016 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2016	Produits financiers constatés au cours de 2016
Immobilière Magasin Général	45 150 000	2 520 331
Immobilière Hafedh	37 150 000	2 384 905
BHM	3 500 000	23 331
Société Centrale Magasin Général	3 000 000	99 134
SS Auto	1 200 000	74 771
BHM Immobilière	250 000	16 016
Immobilière Zaineb	-	22 292
Med Invest	15 500 000	904 150
Totaux	105 750 000	6 044 930

9. Autorisation d'emprunts

Le conseil d'Administration du 21 décembre 2016 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de quinze millions, huit cent mille dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2016, trois emprunts auprès de l'UIB et l'UBCI pour des montants respectifs de sept Millions six cent mille dinars et dix millions de dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- **Président Directeur Général :**

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le conseil d'administration du 28 Juin 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 310 200 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008.

Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 21 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008.

Au titre de l'exercice 2016, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

- **Directeur Général Adjoint :**

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 26 Juin 2015 et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2016 un salaire brut de 324 752 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

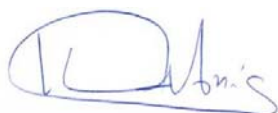
Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	310 200	-	324 752	-	60 000	-	30 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR



Horwath ACF
Slaheddine Zahaf



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	3	312 301	674 155
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	707 145 287	597 627 273 (*)
Portefeuille titre commercial	5	289 311	364 442
Portefeuille d'investissements	6	74 101 711	75 841 139 (*)
Valeurs Immobilisés	7	10 210 109	11 030 748 (*)
Autres actifs	8	10 247 583	9 054 628
TOTAL DES ACTIFS		802 306 302	694 592 385
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Concours bancaires	9	10 627 542	15 227 471
Emprunts et dettes rattachées	10	580 860 669	499 850 317
Dettes envers la clientèle	11	15 597 222	13 504 841
Fournisseurs et comptes rattachés	12	53 504 560	31 339 657
Autres passifs	13	10 478 563	7 059 211 (*)
TOTAL DES PASSIFS		671 068 556	566 981 497
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves		56 597 068	61 928 523
Résultats reportés		17 013 820	11 182 994
Résultat de l'exercice		12 626 858	9 499 371
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		131 237 746	127 610 888
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		802 306 302	694 592 385

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 2-11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
	2016	2015
PASSIFS EVENTUELS	11 188 140	12 447 631
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	11 000 000	10 750 000
Cautions, avals et autres garanties données (TF) Amen BANK		
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	188 140	1 657 194
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB		40 437
ENGAGEMENTS DONNES	24 117 117	27 801 683
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 356 278	23 833 931
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	-	2 500 000
Engagements sur autres titres	760 839	1 467 752
ENGAGEMENTS RECUS	120 267 395	99 521 370
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 433 802	6 394 957
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	350 056
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	113 493 545	92 776 357
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	30 581 835	28 089 931
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	-	882 931
Emprunts obtenus non encore encaissés	30 581 835	27 207 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Decembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	63 514 105	55 270 231
Intérêts et charges assimilés	17	(37 861 837)	(33 117 233)
Produits des placements	18	8 513 715	5 933 145
Autres Produits d'exploitations	16	1 707 999	1 546 949
Produit net		35 873 982	29 633 092
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	(9 606 640)	(8 437 642)
Autres charges d'exploitation	20	(5 210 781)	(4 867 982)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	21	(1 544 290)	(1 476 935)
Total des charges d'exploitation		(16 361 711)	(14 782 559)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		19 512 271	14 850 533
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(946 875)	(3 504 738)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	23	(234 894)	534 817
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(365 689)	(458 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 964 813	11 421 626
Autres gains ordinaires	25	463 642	746 801
Autres pertes ordinaires	26	(399 170)	(3 312)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		18 029 285	12 165 115
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	27	(4 334 167)	(2 717 658)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 747 032	9 499 371
Eléments extraordinaires		(1 120 174)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 626 858	9 499 371
Résultat par action		1,403	1,055

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 31 Decembre 2016
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	425 907 857	386 992 583
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(447 725 119)	(349 299 738)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(14 402 477)	(13 385 326)
Intérêts payés	31	(35 155 033)	(32 729 419)
Impôts et taxes payés	32	(4 892 590)	(13 927 923)
Autres flux de trésorerie	33	8 086 876	9 940 151
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(68 180 486)	(12 409 672)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	(709 371)	(1 258 365)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	44 056	90 536
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	36	(9 148 122)	(25 583 776)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	37	12 922 885	1 919 427
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		3 109 447	(24 832 178)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions	38	(8 996 662)	(8 598 243)
Encaissements provenant des emprunts	10	381 430 750	290 410 000
Remboursement d'emprunts	10	(277 124 978)	(266 271 361)
Flux liés au financement à court terme	10	(26 000 000)	3 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		69 309 110	19 040 396
Variation de trésorerie		4 238 071	(18 201 454)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	(14 553 316)	3 648 138
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		(10 315 241)	(14 553 316)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Tunisie leasing applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,

- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.
-

2-4-3 Provision Collective :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme
 - Promotion immobilière
 - Commerce
 - Autres services
2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2008 à 2012 TMM_{gi} (en%) selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$PC_{gi} = \text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1} \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels

Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créancier ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles Moins : amortissements	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements
Provisions pour passifs et charges Autres	Autres passifs	Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
<u>Total</u>	<u>312 301</u>	<u>674 155</u>

NOTE 4 : Créances sur la clientèle , Operations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	708 451 213	603 437 851
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
- Impayés	26 203 266	24 906 803
- Intérêts Constatés d'avance	(3 768 865)	(3 316 513)
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>743 813 451</u>	<u>633 193 375</u>
<u>A déduire</u>		
- Provisions pour dépréciation des encours	(15 009 181)	(16 735 922)
- Provisions collectives	(2 873 000)	(2 460 000)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(13 817 253)	(12 151 907)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 273)
<u>Total des provisions</u>	<u>(36 668 164)</u>	<u>(35 566 102)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>707 145 287</u>	<u>597 627 273</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	<u>592 407 163</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	412 908 707
- Relocations	2 981 638
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(289 094 505)
-Remboursement des créances anticipées	(14 397 907)
-Remboursement des valeurs résiduelles	-
- Relocations	(2 621 966)
<u>Provisions de La période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 483 045)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(413 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	6 209 784
Solde au 31 Décembre 2016	<u>703 496 869</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Agriculture	37 939 066	28 975 961
Bâtiments TP	113 260 366	78 127 481
Industrie		
Agro-alimentaire	42 512 603	30 591 438
Chimie	16 685 234	14 029 352
Energie	126 315	173 850
Textile	15 732 809	17 341 857
Mines	219 400	14 084
Autres industries	104 840 816	96 337 286
Tourisme		
Hôtellerie	1 118 884	1 329 501
Agences de voyage	5 819 449	5 752 153
Location de voiture	39 469 017	34 313 119
Autres Tourisme	10 495 893	7 151 409
Commerce et service		
Commerce	175 415 886	150 934 512
Transport	37 936 689	32 993 122
Audio-visuel	423 575	421 901
Professions libérales	45 591 438	44 295 396
Autres Services	73 791 610	68 820 663
Total	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Matériel de transport léger	281 622 089	229 596 413
Matériel de transport léger Utilitaire	60 168 177	55 812 076
Matériel de transport lourd	80 774 817	60 876 961
Matériel BTP	96 724 363	74 964 475
Equipement industriel	80 410 782	70 944 183
Equipement informatique	3 975 069	4 396 546
Autres	51 970 939	48 539 941
Sous total	<u>655 646 236</u>	<u>545 130 595</u>
Immeubles de bureaux	29 319 321	29 480 596
Immeubles industriels ou commerciaux	36 413 493	36 991 893
Total	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>802 935 356</u>	<u>679 300 690</u>
A recevoir dans moins d'1an	297 370 929	267 025 627
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	489 322 144	397 392 362
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	14 882 701
Produits financiers non acquis	<u>113 493 545</u>	<u>92 776 357</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>689 441 811</u>	<u>586 524 333</u>
A recevoir dans moins d'1an	243 630 957	222 571 071
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	429 568 571	351 115 989
A recevoir dans plus de 5 ans	16 242 283	12 837 273
Créances en cours (2)	<u>12 927 837</u>	<u>8 165 234</u>
Créances échues (3)	<u>1 460 327</u>	<u>600 378</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>17 549 075</u>	<u>16 313 140</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>721 379 050</u>	<u>611 603 085</u>

4.4 : Créances de Leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 618 620	11 208 477
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
<u>Montant brut</u>	<u>11 618 620</u>	<u>11 271 106</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 093 594)	(1 072 789)
- Produits réservés (*)	(2 163 407)	(1 708 249)
<u>Montant net</u>	<u>7 361 619</u>	<u>8 490 068</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	14 584 646	13 487 139
- Créances radiées	-	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>14 584 646</u>	<u>13 635 697</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 723 658)	(10 930 560)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>57 705</u>	<u>48 594</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>7 417 285</u>	<u>8 536 623</u>

(*) Dont 1 245 079 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

Note 4.5 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	645 936 952	50 372 934	5 239 271	2 512 316	17 317 578	721 379 050
Avances et acomptes reçus (*)	2 488 662 (6 735 760)	5 705 396 (76 439)	1 439 593 -	1 336 111 -	15 233 504 (1 763 603)	26 203 266 (8 575 802)
ENCOURS GLOBAL	641 689 854	56 001 891	6 678 864	3 848 427	30 787 479	739 006 514
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,89%	0,51%	4,35%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN			5,76%			
	22 795 647	560 631	-	-	-	23 356 278
TOTAL ENGAGEMENTS	664 485 501	56 562 522	6 678 864	3 848 427	30 787 479	762 362 792
Produits réservés	-	-	347 650	419 569	2 956 432	3 723 651
Provisions affectées sur les impayés	-	-	682 583	913 262	12 221 407	13 817 252
Provisions affectées sur les encours	-	-	147 607	611 541	14 242 473	15 001 621
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 177 840	1 944 372	29 420 312	32 542 524
ENGAGEMENTS NETS	664 485 501	56 562 522	5 501 024	1 904 055	1 367 167	729 820 268
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			17,64%	50,52%	90,38%	
			75,54%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 5,76% contre 6,24% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 75,54 % contre 80,19% au 31 Décembre 2015.

NOTE 5 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
-Tunisie Sicav	35 067	143 642
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>673 787</u>	<u>782 362</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(384 476)	(417 920)
<u>Total net</u>	<u>289 311</u>	<u>364 442</u>

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres de participation	52 795 719	60 537 440
Titres immobilisés	14 101 715	11 851 715
Avances sur acquisitions de titres	8 454 613	7 571 683
<u>Montant brut</u>	<u>75 352 047</u>	<u>79 960 838</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
<u>Montant libéré</u>	<u>74 995 247</u>	<u>76 466 338</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(83 426)	(481 789)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(810 110)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>74 101 711</u>	<u>75 841 139</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	60 537 440	57 042 940	3 494 500
Additions de la période			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	637 700	(637 700)
- STIF	399 990	399 990	-
- SPCS	356 600	356 600	-
-Assurances COMAR NON VIE CIV	1 287 602	1 287 602	-
-Société Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
-Société Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de la période			
-Tsie Valeurs	(69 213)	(69 213)	-
-Société Amen Finance Company	(10 000 000)	(8 750 000)	(1 250 000)
-Société Moderne de titrisation	(50 000)	(50 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>52 795 719</u>	<u>52 438 919</u>	<u>356 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 851 715	11 851 715	-
Additions de la période			
- Société agricole DICK	2 000 000	2 000 000	-
- Société Briquetterie Jbel Ouest	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de la période			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société Sidi Othmane	(625 000)	(625 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2016	<u>14 101 715</u>	<u>14 101 715</u>	<u>-</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algérie	655 185	18,30	16,28	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418			1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983			2015	31,65%
Alios Finance	44 752	18,16	18,16	812 704			2006	4,60%
Total Entreprises liées				34 576 284	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	26 671	100,00	103,92	2 771 739			1991/92/96/98/2004/2012	26,67%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 774 173	-	-		
<u>Autres</u>								
S T I F	40 000	10,00	10,00	400 000			2000/2016	100%
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		83 429	2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800			2010/2012	1,26%
Taysir Microfinance	11 666	100,00	100,00	1 166 600			2013/2014/2016	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000	356 800		2013	11,63%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		-	2012	1,30%
Assurances Comar non vie CIV	35 000	36,79	36,79	1 287 602			2016	7,00%
Total Autres				14 445 262	356 800	83 429		
Total Titres de participation				52 795 719	356 800	83 429		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,00	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,00	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,50	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,00	100 000			2008	(*)
* M.B.G	-	100,000	100,00	-			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,50	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,00	666 700		666 700	2009	(*)
* Société YASMINE	275 000	10,00	10,00	2 750 000			2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100,00	100,00	2 875 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	10,00	1 500 000			2014	(*)
* Société Tazoghane	200 000	10,00	10,00	2 000 000			2015	(*)
* Société agricole DICK	400 000	5,00	5,00	2 000 000			2016	(*)
* Société Briqueterie Jbel Ouest	20 000	100,00	100,00	2 000 000			2016	(*)
				14 101 715	-	810 110		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

7.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement Inventaire	Cessions	Fin de	
Logiciels	20% et 33,33%	6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845
Logiciels en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		6 502 383	-	198 964	-	-	6 701 347	5 115 030	669 472	-	-	5 784 502	916 845

7.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de	Ajustement Inventaire physique	Acquisitions	Transferts	Cessions	Fin de	Début de	Dotation de	Ajustement Inventaire physique	Cessions	Fin de	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 646 763	-	-	-	-	6 646 763	1 355 190	332 338	-	-	1 687 528	4 959 235
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	634 753	-	143 291	-	84 980	693 064	244 497	107 322	-	40 977	310 842	382 222
Mobilier de bureau	10%	722 528	-	54 714	-	-	777 242	473 259	47 117	-	-	520 376	256 866
Matériel informatique	33%	1 298 183	-	36 221	-	-	1 334 404	997 291	129 459	-	-	1 126 750	207 654
Installations générales	10%	2 091 848	-	276 181	-	-	2 368 029	916 514	200 299	-	-	1 116 813	1 251 216
TOTAUX		13 660 816	-	510 407	-	84 980	14 086 243	4 017 421	816 535	-	40 977	4 792 979	9 293 264
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		20 163 199	-	709 371	-	84 980	20 787 590	9 132 451	1 486 007	-	40 977	10 577 481	10 210 109

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission des emprunts (*)	1 356 796	1 306 562
- Charges à répartir	116 566	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	1 537 695	2 088 540
- Personnel, rémunérations dues	1 814	
- Prêts au personnel	1 984 221	1 868 807
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	266 858	261 051
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	81 741
- Avances et acomptes au personnel	63 271	60 968
- Crédit de TVA	2 235 720	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	174 519
- Compte courant Tunisie LLD	48 277	39 073
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- TLG Finance	50 648	47 292
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	550 020	499 744
- Produits à recevoir des tiers	1 207 544	1 387 261
- Compte d'attente	959 889	585 534
- Charges constatées d'avance	184 993	787 149
	<u>11 316 497</u>	<u>9 858 684</u>
<u>Total brut</u>		
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(66 013)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(150 000)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(171 094)	(170 373)
	<u>10 247 583</u>	<u>9 054 628</u>
<u>Total net</u>		

(*) Voir le tableau ci-dessous

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2016
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de	Début de	Dotation de	Transfert	Fin de	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626	1 356 796
TOTAUX		4 390 500	614 922	-	5 005 422	3 083 938	564 688	-	3 648 626	1 356 796

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 9 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques, découverts	10 627 542	15 227 471
<u>Total</u>	<u>10 627 542</u>	<u>15 227 471</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	143 471 188	135 531 117
- Banques étrangères	167 551 045	85 823 584
- Emprunts obligataires	248 040 240	233 402 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificat de dépôts	<u>4 000 000</u>	<u>30 000 000</u>
<u>Total emprunts</u>	<u>566 062 473</u>	<u>487 756 701</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 722 318	1 845 785
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	3 135 300	1 766 154
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 931 129	8 475 377
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	<u>9 450</u>	<u>6 300</u>
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 798 197</u>	<u>12 093 616</u>
<u>Total</u>	<u>580 860 669</u>	<u>499 850 317</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	135 531 117	217 000 000	209 059 929	143 471 188	50 048 762	93 422 426
* AMEN BANK 2013/2	6 562 500	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015/1	4 893 617	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	9 791 667	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	5 500 000	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/1	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/2	3 200 000	-	3 200 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	8 333 333	-	3 333 333	5 000 000	1 666 670	3 333 330
* ATTIJARI BANK 2016	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015/1	6 750 000	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* BTK 2013	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
BANQUES ETRANGERES	85 823 584	99 140 750	17 413 289	167 551 045	136 286 977	31 264 068
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	4 378 184	12 726 974	8 285 832	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 324	-	1 141 349	7 787 975	6 430 832	1 357 143
* B.A.D	5 944 071	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BERD 2014	11 600 500	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	221 354 701	316 140 750	226 473 218	311 022 233	186 335 739	124 686 494

NOTE 10: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné2010"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000	-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000	-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000	-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 234 000	-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000	-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000	-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000	-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	20 000 000	-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II	14 710 000	15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	-	30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	-	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	233 402 000	65 290 000	50 651 760	248 040 240	200 975 140	47 065 100
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	30 000 000	208 500 000	234 500 000	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	33 000 000	208 500 000	234 500 000	7 000 000	-	7 000 000
TOTAL GENERAL	487 756 701	589 930 750	511 624 978	566 062 473	387 310 879	178 751 594

NOTE 11 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 575 802	6 873 548
- Dépôts et cautionnements reçus	7 021 420	6 631 293
<u>Total</u>	<u>15 597 222</u>	<u>13 504 841</u>

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	283 833	298 689
- Factures non parvenues	834 578	785 197
<u>Sous total</u>	<u>1 118 411</u>	<u>1 083 886</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats	3 221 442	2 026 504
- Effets à payer	47 786 336	25 881 654
- Factures non parvenues	895 261	2 064 226
- Retenues de garantie	483 110	283 387
<u>Sous total</u>	<u>52 386 149</u>	<u>30 255 771</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>53 504 560</u>	<u>31 339 657</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Personnel, rémunérations dues	-	-
- Personnel, provisions pour congés payés	697 849	672 214
- Personnel, autres charges à payer	785 870	496 236
- Etat, retenues sur salaires	140 093	119 905
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	789 233	535 945
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 048 652	-
- Etat, TVA à payer	-	572 716
- Etat, autres impôts et taxes à payer	24 728	21 224
- Actionnaires, dividendes à payer	21 608	18 270
- Avances sur titres immobilisés	782 653	459 668
- C.N.S.S	445 531	376 365
- Autres comptes créditeurs	1 274 072	1 055 207
- Diverses charges à payer	761 027	320 000
- Charges à payer sur contrats de portage	-	799 425
- Produits constatés d'avance	20 838	27 002
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	51 914
- Autres provisions pour risques	1 582 601	1 481 771
<u>Total</u>	<u>10 478 563</u>	<u>7 059 211</u>

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	33 175 212	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		17 013 820	11 182 994
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>118 610 888</u>	<u>118 111 517</u>
Résultat de la période		12 626 858	9 499 371
Total des capitaux propres avant affectation		<u>131 237 746</u>	<u>127 610 888</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		12 626 858	9 499 371
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,403	1,055

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	-	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 848
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			-			2 018 333		7 481 038	(9 499 371)	-
Réintégration prime d'émission		(6 324 788)						6 324 788		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015								(9 000 000)		(9 000 000)
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre						(1 025 000)		1 025 000		-
Résultat au 31 Décembre 2016									12 626 858	12 626 858
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	33 175 212	4 500 000	990 155	-	14 154 858	3 776 843	17 013 820	12 626 858	131 237 746

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Intérêts conventionnels	61 666 803	53 762 407
Intérêts intercalaires	439 610	237 465
Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>64 012 451</u>	<u>55 472 715</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>63 514 105</u>	<u>55 270 231</u>

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	284 648	223 205
- Commissions d'assurance	881 487	708 517
- Autres	541 864	615 227
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 707 999</u>	<u>1 546 949</u>

NOTE 17 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les intérêts et charges assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	17 877 386	16 076 793
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 043 230	7 861 795
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 023 494	4 952 844
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	564 688	569 851
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 508 798</u>	<u>29 461 283</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	849 122	1 015 552
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	1 794 295	2 197 721
- Pénalités fiscales et sociales	1 035	1 018
- Pertes de change	10 003	304 108
- Gains de change	(410 092)	(10 299)
- Charges financières sur contrat de portage	83 676	146 890
- Charges nettes/ cession valeurs mobilières	25 000	-
- Autres	-	960
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 353 039</u>	<u>3 655 950</u>
<u>Total général</u>	<u>37 861 837</u>	<u>33 117 233</u>

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits des participations	6 327 365	5 622 320
- Produits des titres Immobilisés	115 510	165 914
- Revenus des autres créances immobilisées	88 166	63 770
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 987	1 901
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	1 980 687	79 240
<u>Total</u>	<u>8 513 715</u>	<u>5 933 145</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Salaires et complément de Salaires	6 865 813	6 044 087
- Bonus	760 000	500 000
- Indemnités représentatives de frais	277 437	229 243
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 398 477	1 187 222
- Autres charges sociales	304 913	477 090
<u>Total</u>	<u>9 606 640</u>	<u>8 437 642</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Achat de matières et fournitures	115 543	88 955
<u>Total des achats</u>	<u>115 543</u>	<u>88 955</u>
- Locations	213 239	179 668
- Charges locatives et de copropriété	151 165	170 444
- Entretien et réparations	370 993	365 016
- Primes d'assurances	74 677	92 267
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	634 572	585 325
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 444 646</u>	<u>1 392 720</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 194 516	1 068 598
- Publicités, publications, relations publiques	455 463	358 780
- Déplacements, missions et réceptions	834 586	805 784
- Frais postaux et de télécommunications	257 298	294 408
- Services bancaires et assimilés	425 635	410 516
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 167 498</u>	<u>2 938 086</u>
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres	15 393	26 506
<u>Total des charges diverses</u>	<u>93 153</u>	<u>104 266</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	200 724	173 686
- T.C.L	157 084	141 028
- Droits d'enregistrement et de timbres	32 133	29 241
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>389 941</u>	<u>343 955</u>
<u>Total général</u>	<u>5 210 781</u>	<u>4 867 982</u>

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	669 472	707 903
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	816 535	769 032
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	58 283	-
<u>Total</u>	<u>1 544 290</u>	<u>1 476 935</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES

RADIEES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	413 000	260 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(9 007 476)	(6 419 821)
- Créances abandonnées	194 602	1 266 013
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(194 602)	(1 266 013)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>946 875</u>	<u>3 504 738</u>

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	83 426	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	3 261	152 360
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	666 700	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(36 704)	(44 160)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(643 017)
<u>Total</u>	<u>234 894</u>	<u>(534 817)</u>

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	74 622	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	204 032	172 781
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	300 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(399 170)	-
<u>Total</u>	<u>365 689</u>	<u>458 986</u>

NOTE 25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	54	39 900
- Produits sur assistance technique MLA	337 298	526 478
- Autres produits	126 290	180 423
<u>Total</u>	<u>463 642</u>	<u>746 801</u>

NOTE 26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	399 170	3 312
<u>Total</u>	<u>399 170</u>	<u>3 312</u>

NOTE 27 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Bénéfice comptable	18 029 286	12 165 115
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	11 486 393	10 549 701
- Autres charges	83 676	146 890
- Plus Value de fusion	173 046	173 047
- Diverses charges non déductibles	153 549	212 789
- Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	462 966	13 796
- Dividendes	4 569 712	3 373 761
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2013/2012 pour affaires douteuses	5 041 550	4 371 336
Bénéfice fiscal avant provisions	<u>24 893 272</u>	<u>19 859 985</u>
Provisions pour créances douteuses	9 954 351	9 924 559
Provisions pour dépréciation de titres cotés	3 261	152 360
Bénéfice fiscal	<u>14 935 660</u>	<u>9 783 067</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 552 326	2 018 330
Base imposable	<u>12 383 334</u>	<u>7 764 737</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	<u>4 334 167</u>	<u>2 717 658</u>
- Report d'impôt début de période	(174 519)	-
- Acomptes provisionnels payés	(2 229 435)	(2 842 149)
- Retenues à la source	(1 736)	(22 769)
- Avances d'impôts sur importations	-	(27 259)
Impôt à payer (report)	<u>1 928 477</u>	<u>(174 519)</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	351 200 918	321 951 798
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	-	1 323 114
- Remboursements anticipés	14 397 907	11 719 637
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>425 907 857</u>	<u>386 992 583</u>

NOTE 29 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	412 908 707	314 162 260
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 626
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>447 725 119</u>	<u>349 299 738</u>

NOTE 30 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 232)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(60 968)	(55 495)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	63 271	60 968
- Charges constatées d'avance en début de période	(787 149)	(524 427)
- Charges constatées d'avance en fin de période	184 993	787 149
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	1 083 886	731 150
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 118 411)	(1 083 886)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	(1 814)	3 703
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	1 814
- Personnel, provisions pour CP en début de période	672 214	546 478
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(697 849)	(672 214)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	816 236	578 615
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(785 870)	(816 236)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	119 905	121 157
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(140 093)	(119 905)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	535 945	558 693
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(789 233)	(535 945)
- C.N.S.S en début de période	376 365	355 613
- C.N.S.S en fin de période	(445 531)	(376 365)
- Diverses Charges à payer en fin de période	(761 027)	-
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	799 425	774 031
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(799 425)
- Prêts accordés au personnel au cours de la période	589 847	572 841
- Remboursements sur prêts au personnel	(468 629)	(487 573)
- Dépôts et cautionnements versés	-	55 314
- TVA, payées sur biens et services	787 668	747 603
- Charges de personnel	9 606 640	8 437 642
- Autres charges d'exploitation	5 210 781	4 867 982
- Impôts et taxes	(389 941)	(343 955)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>14 402 477</u>	<u>13 385 326</u>

NOTE 31 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunt	614 922	531 422
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	51 349	37 800
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(103 808)	(51 349)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(9 931 128)	(8 475 377)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 845 785	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 722 317)	(1 845 785)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(3 135 300)	(1 766 154)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	6 300	3 675
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(9 450)	(6 300)
- Charges financières	37 861 837	33 117 233
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(564 688)	(569 851)
<u>Intérêts payés</u>	<u>35 155 033</u>	<u>32 729 419</u>

NOTE 32 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	-	1 292 366
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	(3 048 652)	-
- Etat, reports d'impôts fin de période	-	174 519
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	21 224	20 125
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(24 728)	(21 224)
- TVA payées	2 100 463	9 400 524
- Impôts et taxes	389 941	343 955
- Impôts sur les bénéfices	5 454 341	2 717 658
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>4 892 590</u>	<u>13 927 923</u>

NOTE 33 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	1 387 261	2 337 422
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 207 544)	(1 387 261)
- Autres comptes débiteurs en début de période	499 744	378 522
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(550 020)	(499 744)
- Projet ALIOS en début de période	-	460 198
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	(3 975)	135 760
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	89	3 975
- TLG en début de période	47 292	-
- TLG en fin de période	(50 648)	(47 292)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	39 073	78 481
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(48 277)	(39 073)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	585 534	756 812
- Comptes d'attente en fin de période	(959 889)	(585 534)
- Placements en titres en début de période	282 342	789 144
- Placements en titres en fin de période	(173 767)	(282 342)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 055 207)	(1 095 363)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 274 072	1 055 207
- Produits des placements	8 513 715	5 933 145
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(1 980 687)	(79 240)
- Autres produits d'exploitation	1 423 351	1 323 744
- Autres gains ordinaires	463 588	706 901
- Autres pertes ordinaires	(399 170)	(3 312)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>8 086 876</u>	<u>9 940 151</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES**

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	198 964	576 878
- Investissements en Immobilisations corporelles	510 407	681 487
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>709 371</u>	<u>1 258 365</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES**

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	44 003	50 636
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	53	39 900
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>44 056</u>	<u>90 536</u>

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres de participation libérés au cours de la période	4 265 192	22 226 328
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>9 148 122</u>	<u>25 583 776</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	1 750 000	1 525 000
- Titres de participations cédés au cours de la période	8 869 213	157 399
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 668)	(301 880)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	459 668
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>12 922 885</u>	<u>1 919 427</u>

NOTE 38 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Dividendes et tantièmes	9 000 000	8 600 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 513
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 996 662</u>	<u>8 598 243</u>

NOTE 39 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Banques	297 480	660 048
- Caisses	14 821	14 107
- Banques, découverts	(10 627 542)	(15 227 471)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(10 315 241)</u>	<u>(14 553 316)</u>

NOTE 40 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	312								312
Créances de Leasing	22 995	45 171	65 942	123 246	321 496	104 233	24 062	-	707 145
Portefeuille Titres de Placement	96	193	-	-	-	-	-	-	289
Portefeuille d'Investissement	925	625	-	1 575	5 325	5 368	25 708	34 577	74 102
Immobilisations incorporelles	64	128	192	384	149	-	-	-	917
Immobilisations Corporelles	67	134	201	402	1 608	1 608	5 273	-	9 293
Autres actifs	3 438	1 664	1 205	640	1 441	1 203	658	-	10 248
Total	27 897	47 915	67 539	126 247	330 019	112 412	55 701	34 577	802 306
PASSIFS									
Concours bancaires	10 628								10 628
Emprunts et Dettes Rattachés	38 285	53 248	43 332	58 696	205 551	138 553	43 196		580 861
Dettes envers la Clientèle	6 249	3 202	4 884	357	332	573	0		15 597
Fournisseurs et comptes rattachés	20 054	27 362	6 089	-	-	-	-		53 505
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 583	1 583
Autres	3 103	2 980	1 209	795	509	300	-		8 896
CAPITAUX PROPRES			9 000					122 238	131 238
Total	78 319	86 792	64 513	59 848	206 392	139 426	43 196	123 820	802 306
Position nette	(50 422)	(38 877)	3 027	66 399	123 627	(27 014)	12 505	(89 244)	-

NOTE 41

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réze de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du

financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 , Avril 2015 et juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 02 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 802 306 KDT, des capitaux propres positifs de 131 238 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 627 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

À notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a informés des conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2016 suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.
2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016:

1. Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, ayant pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un contrat de location du siège social en vertu duquel elle met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 250 KDT au titre de l'exercice 2016.

2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring, dans laquelle Tunisie Leasing détient directement 93,34% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2016, l'encours des cautions données, s'élève à 11 000 KDT. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

3. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing a autorisé l'octroi de caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, détenue à hauteur de 99,44%, et ce au titre de financements contractés auprès de l'AMEN BANK et de l'ATB. Lesdites cautions se détaillent comme suit:

Banque bénéficiaire	Montant de prêt (En KDT)	Date d'autorisation du CA de Tunisie Leasing
AMEN BANK	1 000	30-août-12
AMEN BANK	500	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	23-avr-13
AMEN BANK	2 000	26-déc-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	30-août-12
Arab Tunisian Bank (ATB)	500	23-avr-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	420	22-avr-14

Au 31 décembre 2016, les encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élèvent à 188 KDT. L'encours des cautions données au profit de l'ATB est nul. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

4. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013 et n°5 du 25 août 2015.

Un sixième avenant a été signé le 22 mars 2016 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 21 décembre 2016. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 K€ en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 441 jours/ hommes.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 337 KDT.

5. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

6. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Ce plafond a été augmenté à 160 KDT (HT), ainsi le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016.

7. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014, en Avril 2015 et en Juin 2016 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (En DT):

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	296 676	-	373 244	33 911	157 514	43 717	176 760	131 760
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	11 793	-	2 516	-	-	-
Total	296 676		385 037	33 911	160 030	43 717	176 760	131 760

(*) Charges sociales et fiscales incluses

- (2) Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 KDT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 KDT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quote-part de GIEFCA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 200 KDT (charges sociales et fiscales incluses). Le DGA a bénéficié également d'une rémunération auprès de la société GIEFCA, s'élevant à 120 KDT au titre de l'exercice 2016 (l'équivalent de 50 K€), conformément à la décision du comité de rémunération du 14 Avril 2015.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(54 728 994)	(53 006 223)
	1	19 331 673	21 054 444
Immobilisations incorporelles		23 142 541	18 189 276
- amortissements immobilisations incorporelles		(11 070 144)	(8 440 806)
	2	12 072 398	9 748 470
Immobilisations corporelles		336 919 594	302 501 446
- amortissements immobilisations corporelles		(136 214 934)	(113 282 260)
	2	200 704 659	189 219 186
Immobilisations financières		4 642 485	6 429 809
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(538 671)	(406 050)
	3	4 103 814	6 023 759
Actifs d'impôts différés	4	8 946 096	8 384 640
Autres actifs non courants	5	1 525 680	2 527 994
Total des actifs immobilisés		246 684 320	236 958 492
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		246 684 320	236 958 492
ACTIFS COURANTS			
Stocks		186 735 262	183 530 200
-Provisions pour dépréciation des stocks		(4 826 657)	(4 717 644)
	6	181 908 605	178 812 555
Clients et comptes rattachés		34 792 711	36 783 914
-Provisions pour créances douteuses		(17 090 276)	(16 687 736)
	7	17 702 434	20 096 177
Autres actifs courants		81 954 307	67 009 540
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(8 655 716)	(7 678 816)
	8	73 298 591	59 330 723
Placements et autres actifs financiers	9	36 868 710	26 742 806
Liquidités et équivalents de liquidités	10	10 836 945	10 318 090
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		320 615 285	295 300 353
TOTAL DES ACTIFS		567 299 606	532 258 845

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31-déc-16	31-déc-15
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(443 825)	(438 567)
Réserves consolidées		(14 693 519)	(4 011 239)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(3 656 095)	7 031 444
Résultat consolidé		5 811 593	(5 663 404)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	2 155 498	1 368 040
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 257 271	2 306 030
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(28 701)	(36 111)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	135 964 260	135 414 850
Provisions pour risques et charges	13	9 911 795	8 870 295
Dépôts et cautionnements reçus		530 353	507 438
Passifs impôts différés		155 703	101 297
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		146 562 110	144 893 880
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	217 320 369	231 817 073
Autres passifs courants	15	28 288 968	25 981 212
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	170 744 091	125 928 720
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		416 353 428	383 727 005
TOTAL DES PASSIFS		562 915 538	528 620 886
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		567 299 606	532 258 845

Groupe SMG

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits d'exploitation			
Revenus	16	993 333 037	936 755 460
Production immobilisée		17 540 219	5 754 726
Autres produits d'exploitation	17	32 186 119	38 708 819
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 043 059 375	981 219 004
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(848 756 567)	(802 838 704)
Charges de personnel	19	(69 088 671)	(63 301 600)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(32 695 571)	(48 199 810)
Autres charges d'exploitation	21	(61 708 179)	(59 891 988)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(1 012 248 988)	(974 232 102)
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 810 387	6 986 902
Charges financières nettes	22	(23 097 650)	(21 249 364)
Produits des placements	23	8 182 533	6 415 138
Autres gains ordinaires	24	1 907 359	5 963 255
Autres pertes ordinaires	25	(2 778 824)	(871 313)
-			
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		15 023 805	(2 755 382)
Impôts différés	26	507 051	2 129 836
Impôt sur les bénéfices	27	(7 220 241)	(5 073 970)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		8 310 615	(5 699 515)
Eléments extraordinaires	28	(2 527 723)	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		5 782 892	(5 699 515)
Part revenant aux intérêts minoritaires		28 701	36 111
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		5 811 593	(5 663 404)

Groupe SMG

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		5 811 593	(5 663 404)
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(28 701)	(36 111)
*Amortissements et provisions		29 947 356	38 073 743
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		-	90 776
*Variation des :			
- Stocks	6	(3 205 062)	(13 397 150)
- Créances clients	7	1 991 203	116 525
- Autres actifs	8	(14 944 767)	(16 044 805)
- Fournisseurs et autres dettes	12	(12 188 948)	(13 893 694)
*Charges d'intérêts	22	23 097 650	22 772 130
*Produits des participations		(8 182 533)	(6 256 371)
*Impôts différés		(507 051)	(2 129 836)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		21 790 736	3 631 804
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(39 371 413)	(32 835 455)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	930 744
Variation des charges à répartir		1 002 314	(2 309 217)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		1 787 324	(52 228)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(36 581 775)	(34 266 157)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Actions propres	11	(5 258)	6 777 340
Encaissement et décaissement sur emprunts		28 685 937	14 222 404
Décaissement intérêts sur emprunts		(23 097 650)	(22 612 617)
Dépôt et cautionnements reçus		22 915	110 420
Opérations sur fonds social		147 684	283 828
Distribution de dividendes		(5 179 209)	(3 445 723)
Billets de trésoreries	10	(9 000 000)	(1 950 000)
Produits des placements	23	8 182 533	6 256 371
Variation des placements et autres actifs financiers courants	9	(1 125 904)	(1 411 229)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 368 953)	(1 769 206)
Variation de trésorerie		(16 159 992)	(32 403 559)
Trésorerie au début de l'exercice		(53 291 345)	(20 887 787)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(69 451 333)	(53 291 345)

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

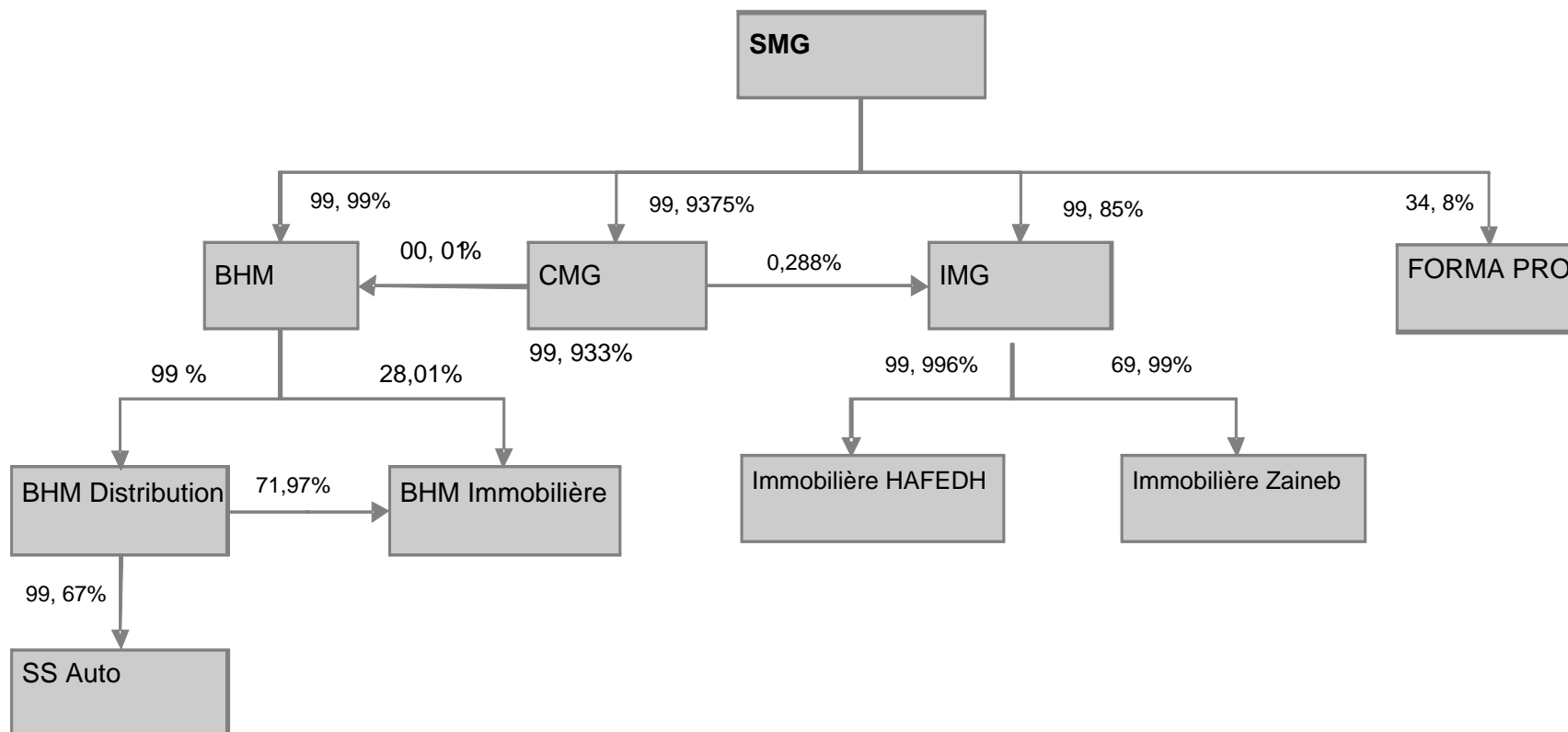
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2016			2015		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2016 au 31/12/2016.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans.

Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks :

Le Groupe a procédé au 31/12/2016 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2016. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amorts du GW 2016	Amorts cumulés GW 31/12/2016	VCN
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852		01/01/1996				
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022		05/07/1991				
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	1 595 002	53 642 953	19 140 019
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305		30/06/2008	1 277 695	127 770	1 086 041	191 654
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010				
FORMAPRO	34 800	34.80%							
Total	100 315 380			2 618 800		74 060 667	1 722 771	54 728 994	19 331 673

Note N° 2 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2015	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Dotation	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2016	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Logiciels de gestion	11 202 432	3 186 055	-	(1 932)	14 386 555	7 193 862	2 100 740	(542)	9 294 060	5 092 495	4 008 570
Fonds de commerce	6 986 844	1 769 142	-	-	8 755 986	1 246 944	529 140	-	1 776 084	6 979 902	5 739 900
Total des immobilisations incorporelles	18 189 276	4 955 197	-	(1 932)	23 142 541	8 440 806	2 629 881	(542)	11 070 144	12 072 398	9 748 470
Terrains Nus	12 405 739	126 370	-	49 993	12 582 103	-	139 526	-	139 526	12 442 577	12 405 739
Bâtiments	68 062 290	16 155 250	-	-	84 217 540	23 710 244	2 978 414	-	26 688 658	57 528 883	44 352 046
Instal.gles,agenc,aménag	110 852 191	8 452 880	204 789	(451 260)	119 058 600	45 191 317	11 733 979	(296 242)	56 629 054	62 429 546	65 660 874
Matériels industriel et outillages	55 255 695	3 557 109	37 246	(62 538)	58 787 512	23 507 741	6 240 432	(46 851)	29 701 322	29 086 190	31 747 954
Matériels de transport	18 401 998	725 087	-	(373 488)	18 753 597	12 498 959	1 873 480	(983 755)	13 545 719	5 207 877	5 903 038
Equipements de Bureau	4 155 312	148 946	-	(12 750)	4 291 508	2 391 930	304 046	(12 106)	2 683 870	1 607 638	1 763 382
Equipements informatique	8 025 125	600 704	-	(36 729)	8 589 101	5 982 070	880 773	(36 056)	6 826 787	1 762 313	2 043 055
Immobilisations en cours	25 343 096	5 538 576	(242 035)	-	30 639 637	-	-	-	-	30 639 637	25 343 096
Total des immobilisations corporelles	302 501 446	35 304 923	-	(886 772)	336 919 594	113 282 260	24 150 649	(1 375 010)	136 214 934	200 704 659	189 219 186
Total des immobilisations	320 690 722	40 260 119	-	(888 704)	360 062 138	121 723 067	26 780 530	(1 375 552)	147 285 080	212 777 057	198 967 655

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 4 103 814 DT au 31/12/2016 contre 6 023 759 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Titres de participation	242 983	298 195	(55 212)
Prêts aux personnels	3 180 133	4 828 565	(1 648 432)
Dépôts et cautionnements	1 219 369	1 303 048	(83 680)
Total immobilisations financières brutes	4 642 485	6 429 809	(1 787 324)
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(538 671)	(406 050)	(132 621)
Total immobilisations financières nettes	4 103 814	6 023 759	(1 919 944)

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 8 946 096 DT au 31/12/2016, contre 8 384 640 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2016	Impôts différés 31/12/2015	Variation
Immobilière HAFEDH	1 013 336	-	1 013 336
BHM Distribution	315 997	315 997	-
IMG	3 067 102	2 955 976	111 126
SMG	2 947 076	3 421 881	(474 805)
CMG	891 016	889 607	1 409
BHM	549 970	740 976	(191 006)
Immobilière Zaineb	105 637	60 203	45 434
Immobilière BHM	55 962	-	55 962
Total	8 946 096	8 384 640	561 456

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 1 525 680 DT au 31/12/2016 contre un solde de 2 527 994 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2015	Charges à répartir 2016	Valeur brute au 31/12/2016	Résorptions antérieures	Résorptions 2016	VCN au 31/12/2015	VCN au 31/12/2016
Assistance technique	1 698 099	172 339	1 870 438	1 678 563	14 286	19 536	177 588
Charges de pré exploitation	1 896 492	83 294	1 979 786	1 276 034	301 631	620 458	401 750
Départ CCL	2 832 000		2 832 000	944 000	941 658	1 888 000	946 342
Total	6 426 591	255 633	6 682 224	3 898 597	1 257 575	2 527 994	1 525 680

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 181 908 605 DT au 31/12/2016 contre 178 812 555 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Stocks de marchandises	81 396 499	85 089 170	(3 692 671)
Terrains IMG	33 244 302	24 051 144	9 193 158
Terrains Immobilière Hafedh	33 957 087	33 885 016	72 071
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Terrains Immobilière BHM	7 605 528	7 593 528	12 000
Construction encours IMG	27 913 047	22 742 780	5 170 267
Construction encours Hafedh	-	7 549 762	(7 549 762)
Total stock brut	186 735 262	183 530 200	3 205 062
Provisions des stocks	(4 826 657)	(4 717 644)	(109 013)
Total stocks nets	181 908 605	178 812 555	3 096 050

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 17 702 434 DT au 31/12/2016 contre un solde de 20 096 177 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients effets à recevoir	3 427 518	2 788 296	639 222
Clients sociétés et associations	12 201 949	15 196 683	(2 994 735)
Clients douteux ou litigieux	19 163 244	18 798 935	364 310
Total clients bruts	34 792 711	36 783 914	(1 991 203)
Provisions des clients	(17 090 276)	(16 687 736)	(402 540)
Total clients nets	17 702 434	20 096 177	(2 393 743)

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 73 298 591 DT au 31/12/2016 contre 59 330 723 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs débiteurs	18 438 407	12 946 421	5 491 987
Prêts et avances aux personnels	433 034	481 012	(47 978)
Report d'impôt sur les sociétés	13 143 913	14 920 812	(1 776 899)
Impôts et Taxes	29 902 438	11 598 704	18 303 734
CNSS	70 462	85 616	(15 154)
Débiteurs divers	13 257 372	18 089 656	(4 832 285)
Produits à recevoir	1 162 048	4 853 385	(3 691 338)
Comptes d'attentes à régulariser	349 041	270 076	78 965
Charges constatées d'avance	5 197 592	3 763 857	1 433 735
Total autres actifs courants bruts	81 954 307	67 009 540	14 944 767
Provision des autres actifs courants	(8 655 716)	(7 678 816)	(976 900)
Total autres actifs courants nets	73 298 591	59 330 723	13 967 868

Note 9: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 36 868 710 DT au 31/12/2016 contre un solde de 26 742 806 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 330 184	164 716	1 165 468
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	112 939	153 244	(40 306)
Billets de Trésorerie	35 250 000	26 250 000	9 000 000
Actions cotées	175 587	174 845	742
Total des placements et autres actifs financiers	36 868 710	26 742 806	10 125 904

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 10 836 945 DT au 31/12/2016 contre un solde de 10 318 090 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Valeurs à l'encaissement	2 850 389	1 737 083	1 113 305
Banques débitrices	7 500 564	8 127 318	(626 754)
CCP	4 280	18	4 262
Caisses	481 712	453 671	28 042
Total liquidités et équivalents de liquidités	10 836 945	10 318 090	518 855

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 170 744 091 DT au 31/12/2016 contre un solde de 125 928 720 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Banques créditrices	80 288 278	63 609 434	16 678 845
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	87 605 136	60 406 840	27 198 297
Intérêt courus	2 850 676	1 912 446	938 230
Total concours bancaires et autres passifs financiers	170 744 091	125 928 720	44 815 371

La trésorerie au 31/12/2016 s'élève à (69 451 333) DT contre (53 291 345) DT au 31/12/2015. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Valeurs à l'encaissement	2 850 389	1 737 083	1 113 305
Banques débitrices	7 500 564	8 127 318	(626 754)
CCP	4 280	18	4 262
Caisses	481 712	453 671	28 042
Banques créditrices	(80 288 278)	(63 609 434)	(16 678 845)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(69 451 333)	(53 291 345)	(16 159 992)

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 1 368 040 DT au 31/12/2015 à 2 155 498 DT au 31/12/2016. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Résultat	Complément d'apport	Total	Intérêts des minoritaires
Solde au 31/12/2015	11 481 250	(438 567)	(4 011 239)	(5 663 404)	-	1 368 041	2 269 919
Affectation résultat 2015			(5 663 404)	5 663 404		-	
Gains sur ventes actions propres		(5 258)				(5 258)	
Variation Fonds social			147 758			147 758	
Variation du % IG dans IMG			(74)			(74)	74
Distribution des dividendes			(5 166 563)			(5 166 563)	(12 720)
Résultat de l'exercice				5 811 593		5 811 593	(28 701)
Solde au 31/12/2016	11 481 250	(443 825)	(14 693 519)	5 811 593	-	2 155 498	2 228 570

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 135 964 260 DT au 31/12/2016 contre 135 414 850 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Emprunts bancaires SMG	110 700 390	93 298 810	17 401 580
Emprunts bancaires IMG	9 222 727	16 250 000	(7 027 273)
Emprunts bancaires BHM	7 541 143	9 493 143	(1 952 000)
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	8 500 000	9 972 897	(1 472 897)
Emprunts bancaires Immobilière HAFEDH	-	6 400 000	(6 400 000)
Total des emprunts et dettes assimilées	135 964 260	135 414 850	549 410

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 9 911 795 DT au 31/12/2016 contre un solde de 8 870 295 DT au 31/12/2015.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 217 320 369 DT au 31/12/2016 contre 231 817 073 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs effets à payer	123 288 732	141 837 145	(18 548 414)
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	78 756 241	74 778 405	3 977 836
Factures non parvenues	15 275 397	15 201 523	73 874
Total des fournisseurs	217 320 369	231 817 073	(14 496 704)

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 28 288 968 DT au 31/12/2016 contre 25 981 212 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients avances sur achats	81 317	245 737	(164 420)
Rémunérations dues	236 655	298 704	(62 049)
Personnels cession sur salaire	6 736	6 706	30
Dettes provisionnées liées au personnel	9 035 109	7 808 684	1 226 425
Etat, impôts et taxes	1 132 527	1 089 957	42 570
CNSS	4 096 681	3 809 114	287 566
Autres créiteurs divers	2 179 166	1 761 227	417 939
Charges à payer	8 359 402	9 936 420	(1 577 018)
Produits constatés d'avance	3 161 374	969 451	2 191 923
Comptes courants associés	-	55 212	(55 212)
Total des autres passifs courants	28 288 968	25 981 212	2 307 756

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2016 s'élèvent à 993 333 037 DT contre 936 755 460 DT en 2015, soit une hausse de 56 577 577 DT.

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 32 186 119 DT contre 38 708 819 DT en 2015, soit une diminution de 6 522 700 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Autres produits	138 879	392 551	(253 672)
Locations diverses	157 063	812 249	(655 186)
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	31 890 176	30 985 283	904 893
Reprise sur dotations aux provisions	-	6 518 736	(6 518 736)
Total des autres produits d'exploitation	32 186 119	38 708 819	(6 522 701)

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2016 s'élèvent à 848 756 567 DT contre 802 838 704 DT en 2015, soit une hausse de 45 917 864 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 69 088 671 DT contre 63 301 600 DT en 2015, soit une augmentation de 5 787 071 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Salaires et compléments de salaire	67 399 188	67 301 040	5 923 183
Autres charges sociales	1 689 483	1 825 594	(136 112)
Total des charges du personnel	69 088 671	63 301 600	5 787 071

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2016 s'élèvent à 32 695 571 DT contre 48 199 810 DT en 2015, soit une baisse de 15 504 239 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Dotation aux amortissements	27 009 246	27 666 312	(657 066)
Dotation aux amortissements GW	1 722 771	7 406 067	(5 683 296)
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 159 857	3 956 786	(1 796 930)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	236 741	962 702	(725 961)
Dotation aux provisions des stocks	(21 345)	4 320 706	(4 342 051)
Résorptions des charges à répartir	1 185 762	984 262	201 500
Provisions pour dépréciation des comptes clients	402 540	2 902 975	(2 500 435)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	32 695 571	48 199 810	(15 504 239)

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2016 s'élèvent à 61 708 179 DT contre 59 891 988 DT en 2015, soit une augmentation de 1 816 191 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	16 087 705	16 968 921	(881 216)
Loyers du siège et autres locaux	5 909 874	3 900 207	2 009 667
Entretiens et réparations	5 674 307	6 014 678	(340 372)
Primes d'assurance	1 694 312	1 898 030	(203 718)
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 963 122	7 182 043	(218 921)
Rémunérations d'intermédiaires	4 395 415	2 942 026	1 453 389
Publicités, publications et relations publiques	9 043 655	8 593 155	450 500
Transport du personnel	3 413 925	3 573 148	(159 223)
Déplacements, missions et réceptions	1 386 713	1 382 208	4 506
Frais postaux et télécommunications	1 443 834	1 447 035	(3 201)
Services Bancaires et assimilés	1 278 994	1 371 172	(92 178)
Autres Services extérieurs	127 079	160 800	(33 722)
Charges diverses ordinaires	111 560	93 000	18 560
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 177 685	4 365 565	(187 881)
Total des autres charges d'exploitation	61 708 179	59 891 988	1 816 191

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2016 s'élèvent à 23 097 650 DT contre 21 249 364 DT en 2015, soit une augmentation de 1 848 286 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Charges d'intérêts	23 631 740	22 772 130	859 611
Pertes de change	637 328	150 332	486 996
Total des charges financières	24 269 069	22 922 462	1 346 607
Revenus des autres créances	(1 014 483)	(1 364 400)	349 917
Gains de change	(87 778)	(100 617)	12 838
Intérêts des comptes créditeurs	(69 158)	(208 082)	138 924
Total des produits financiers	(1 171 419)	(1 673 098)	501 679
Total des charges financières nettes	23 097 650	21 249 364	1 848 286

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2016 s'élèvent à 8 182 533 DT contre 6 415 138 DT en 2015, soit une augmentation de 1 767 396 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Produits des placements	8 182 533	6 256 371	1 926 162
Moins-values latentes sur actions cotées	-	(1 549)	1 549
Plus-values réalisées sur actions cotées	-	160 315	(160 315)
Total des produits des placements	8 182 533	6 415 138	1 767 396

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 907 359 DT contre 5 963 255 DT en 2015, soit une baisse de 4 055 896 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	178 877	43 881	134 995
Gains non récurrents	1 728 482	5 919 373	(4 190 891)
Total des autres gains ordinaires	1 907 359	5 963 255	(4 055 896)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 778 824 DT contre 871 313 DT en 2015, soit une augmentation de 1 907 511 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2016	2015	Variation
CNSS personnel partant	411 751	625 502	(213 752)
Moins-values sur cession d'immobilisations	199 767	134 658	65 109
Pertes non récurrentes	2 167 306	111 153	2 056 153
Total des autres pertes ordinaires	2 778 824	871 313	1 907 511

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2016 s'élèvent à 507 051 DT (Produit), contre 2 129 836 DT (Produit) en 2015 et se détaillent comme suit :

Société	2016	2015	Variation
BHM	(191 006)	211 723	(402 729)
BHM Distribution	-	20 766	(20 766)
BHM Immo	55 962	(97 988)	153 950
CMG	1 408	327 974	(326 566)
IMG	86 195	939 662	(853 467)
IMMOB HAFEDH	1 013 336	(81 094)	1 094 430
IMMOB ZEINEB	45 434	30 022	15 412
SMG	(504 278)	778 772	(1 283 050)
Total	507 051	2 129 836	(1 622 786)

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016 s'élève à 7 220 241 DT et se détaille comme suit :

Société	2016	2015	Variation
BHM	247 626	125 503	122 123
BHM Immo	524	413 833	(413 309)
BHM Distribution	481 369	425 778	55 591
SMG	4 051 910	2 800 952	1 250 958
CMG	2 384 457	905 113	1 479 344
IMG	32 740	9 626	23 114
IMMO ZAINEB	500	45 924	(45 424)
IMMO HAFEDH	20 365	347 241	(326 876)
SS AUTO	750	-	750
Total	7 220 241	5 073 970	2 146 271

Note N° 28 : Eléments extra ordinaires :

Dans le cadre du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la loi de finances 2017 prévoit l'instauration d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle à titre de 7,5% du bénéfice imposable au profit du budget de l'Etat 2017. La contribution conjoncturelle due par le groupe SMG au titre de l'exercice 2016 est de 2 527 723 DT.

Note N° 29 : Les engagements hors bilan

A- Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

1. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 14 590 DT.

2. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 50 149 DT.

3. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 220 855 DT.

4. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2ème est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 343 387 DT.

5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement

en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 659 053DT.

6. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 534 228 DT.

7. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 625 032 DT.

8. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 401 290 DT.

9. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 370 370 DT.

10. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531

851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 616 353 DT.

12. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 940 405 DT.

13. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 204 750 DT.

14. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 3 623 271 DT.

15. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 396 127 DT.

16. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 1 969 950 DT.

17. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2016 s'élèvent à 2 570 348 DT.

18. Les lettres de crédits émises et non échues en 2016 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2017 sont de l'ordre de 544 924 DT.

19. Les traites escomptées en 2016 et dont les échéances sont en 2017 et 2018 s'élèvent à 3 388 186 DT.

B- Les engagements hors bilan de la Société IMG

1. La société a obtenu de la BIAT en 2011 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 titres, le 1er d'un montant de 7 800 000 DT et le 2ème est d'un montant de 5 200 000 DT. Les deux tranches ont été débloquées le 08/04/2011.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Magasin Général s'est porté caution solidaire du paiement ou du remboursement de toutes sommes que la société Immobilière Magasin Général doit à la banque BIAT à ce titre.

Le remboursement en principal du crédit a commencé pour les deux échéanciers le 30/06/2013.

2. La société a obtenu en 2014 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 10 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte au profit de la Banque de Tunisie une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle de terrain situé à El Mourouj 5.

3. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de la BIAT de 14 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT qui accepte une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Sfax,

4. La société a obtenu en 2016 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 1 300 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 18 mois de grâce.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque de Tunisie une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Gafsa.

C- **Les engagements hors bilan de la Société l'Immobilière Zeineb**

La société a contracté courant l'année 2013 un crédit à moyen terme de 21 000 000DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans dont 2 années de grâce et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

La Société a procédé au règlement de 5 921 709 DT en principal de ce crédit.

Au cours de l'exercice 2016, la société a remboursé par anticipation le reste de ce crédit soit un montant de 14 778 291 DT moyen en un nouveau crédit d'un montant de 14 800 000 dont l'échéance est pour le 25/12/2017.

D'autre part, la Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2016 un crédit à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat, pour un montant de 10 000 000 DT à rembourser sur 5 ans dont 2 années de grâce,

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte au profit de la Banque de l'Habitat une hypothèque en deuxième rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

Le commencement du remboursement en principal du dit crédit sera à partir du 30/04/2017.

D- **Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière**

La société a contracté durant l'année 2015 un crédit à moyen terme d'un montant de 2 200 000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont une année de grâce.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société de promotion Immobilière BHM affecte au profit de la Banque Qatar National Bank (QNB) une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle sise à MEDNINE

Courant l'année 2016, la Société a payé du dit crédit un montant de 206 250 DT.

E- Les engagements hors bilan de la Société BHM

Garanties	Banque	Montant
Hypothèques-en 1 ^{er} rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999	BNA	2 200 000
Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; la dite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis	BNA	3 000 000
1-Nantissement en 1 ^{er} rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1 ^{ère} instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14 2-Hypothèque en 1 ^{er} rang sur les propriétés suivantes : *Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001 *seniet Abdesselem : 980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm 2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000 *seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001	BNA	1 000 000
1- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan 2-Hypotèque en 1 ^{er} rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan	BNA	2 500 000
Hypothèques-en 1 ^{er} rang sur la totalité de propriété sise à Teboulbou Gabés objet du contrat SSP du 07/10/2000 enregistré à Gabés le 25/04/2001 n° quittance M00 15982 enregistrement n°01101025 Réquisitoire d'immatriculation n° 4303 Gabés terrain de 10314 mm	STB	2 000 000
1-Hypotèque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessaïem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP - Folio 12-case 110) 2-Nantissement en 1 ^{er} rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement	ATB	2 000 000

Note N° 30: Note sur les éventualités

A- La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à El Manar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cet affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2016 une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant de 51 651 Dinars, le montant de la provision cumulée au 31/12/2016 est de 1 474 160 DT.

B- La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1^{er} décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 635 899 DT.

C- La société « Immobilière Magasin Général » a convenu avec la municipalité d'intégrer une parcelle de terrain appartenant à l'Etat, à son immeuble " EL MENZEH CENTRE" afin de résoudre le déficit de places de parking en contrepartie d'un local commercial pour servir comme centre culturel. Cette opération n'est pas encore matérialisée par les documents juridiques nécessaires permettant la qualification appropriée de l'engagement de la société et sa constatation au niveau des états financiers.

D- Les sociétés BHM et CMG ont reçu chacune le 15 Janvier 2016, un avis de vérification fiscale concernant la taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période allant du 01/01/2012 jusqu'au 30/11/2015.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale a notifié les résultats des vérifications concernant la taxe sur la valeur ajoutée qui a dégagée un redressement initial de 874 903 DT pour la société BHM SA et 271 984 DT pour la société CMG, ce redressement a été totalement provisionné dans les états financiers de la CMG et à hauteur de 715 422 DT dans les états financiers de la BHM SA.

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 Juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 2 155 498 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 811 593 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

A- Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 30-a aux états financiers consolidés. La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cette affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

En 2015, un arrêt de la cours de cassation a renvoyé l'affaire devant la juridiction concernée.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 au titre de cette affaire une provision pour risques et charges d'un montant de 1 474 160 Dinars.

B- Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 30-b aux états financiers consolidés. La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. Une provision de 635 899 DT a été constatée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2016 en attendant l'issue finale de l'affaire.

C- Sans remettre en cause l'opinion exposée ci-dessous, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans le paragraphe « I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill » » soulignant le fait que la groupe a procédé à partir du 01 Janvier 2016 à un changement d'estimation au niveau du plan d'amortissement de l'écart d'acquisition du Goodwill comptabilisé en 2008 pour une valeur historique de 72 782 972 DT suite à l'acquisition du groupe BHM.

Suite à ce changement, la durée d'amortissement de l'écart d'acquisition « Goodwill » a été portée de 10 ans à 20 ans. Ce changement a été traité d'une manière prospective.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Fehmi LAOURINE.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	7	70 350 559	94 886 000
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	8	1 559 640 008	1 351 581 774 (*)
Acheteurs Factorés	9	128 211 853	115 911 249
Portefeuille titre commercial		3 679 878	747 401
Portefeuille d'investissements	10	26 987 087	30 372 463 (*)
Titres mis en équivalence	10	8 510 342	9 347 527
Valeurs Immobilisés	11	57 282 303	52 553 415 (*)
Actifs d'impôts différés	12	8 111 000	6 041 540
Autres actifs	13	44 055 416	43 411 354
TOTAL DES ACTIFS		1 906 828 446	1 704 852 723
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Concours bancaires	14	80 865 872	71 566 178
Emprunts et dettes rattachées	15	1 223 786 936	1 098 197 374
Dettes envers la clientèle	16	69 021 748	58 936 057
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	37 704 922	30 457 233
Fournisseurs et comptes rattachés		93 690 918	81 709 908
Passifs d'impôts différés	12	5 426 788	3 957 586
Autres passifs	17	78 034 036	56 621 540 (*)
TOTAL DES PASSIFS		1 588 531 220	1 401 445 876
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		109 506 472	99 435 262
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		154 506 472	144 435 262
Résultat Consolidé		12 564 935	14 187 916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	167 071 407	158 623 178
INTERETS MINORITAIRES	19	151 225 819	144 783 669
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		318 297 226	303 406 847
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 906 828 446	1 704 852 723

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4-10)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNEES	83 399 855	81 108 852
Engagements de financements en faveur de la clientele	82 079 016	76 581 100
Engagements sur titres	1 320 839	4 527 752
ENGAGEMENTS RECUS	173 562 181	146 270 078
Garanties recus	10 757 746	16 765 781
Interets à echoir sur contrats actifs	162 804 435	129 504 297
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	67 706 835	12 533 333
Emprunts exterieurs	67 706 835	12 533 333

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
Revenu de crédit bail	20	175 814 075	162 537 851
Revenu du factoring	21	13 693 048	13 357 621
Revenu des opérations de location longue durée		17 225 851	16 410 241
Autres produits d'exploitation		6 601 957	7 081 099
Intérêts et charges assimilés	22	(87 024 410)	(79 250 282)
Produits des placements		2 708 763	554 741
Total des Produits d'exploitation		129 019 284	120 691 271
Coût des opérations de location longue durée		(7 630 153)	(6 349 148)
PRODUIT NET		121 389 131	114 342 123
Charges de personnel		(37 670 080)	(32 749 348)
Autres charges d'exploitation		(27 855 145)	(27 051 550)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances	23	(16 020 876)	(13 206 583)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 464 836)	(6 833 940)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	53 039	(3 578 307)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 431 233	30 922 395
Autres gains ordinaires		(2 799 170)	790 819
Autres pertes ordinaires		(400 663)	(13 889)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		30 231 400	31 699 325
Impôts différés		47 675	71 683
Impôts exigibles		(15 135 274)	(9 902 334)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		15 143 801	21 868 674
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 078 345	2 737 738
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 222 146	24 606 412
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	(3 657 211)	(10 418 496)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 564 935	14 187 916
Résultat par action		1,396	1,576

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2016	31-dec 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	670 837 258	591 084 988
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 437
Financements des adhérents		(340 086 354)	(341 594 644)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 955 129)	(17 949 578)
Intérêts payés		(47 342 984)	(40 943 504)
Impôts et taxes payés		(34 925 962)	(44 991 413)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(653 415 890)	(492 424 065)
Autres flux de trésorerie		(40 275 112)	5 929 573
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(115 894 505)	9 563 793
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(19 766 365)	(8 615 997)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	9 877 252	5 067 117
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(9 148 122)	(66 743 118)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	12 922 884	1 938 162
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 114 351)	(68 353 836)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	41 114 364
Dividendes et autres distributions	32	(17 813 366)	(17 648 242)
Encaissements provenant des emprunts		455 936 775	375 663 752
Remboursement d'emprunts		(333 574 577)	(318 297 888)
Flux liés au financement à court terme		(21 398 000)	3 738 366
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		83 150 832	84 570 353
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		72	-
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		5 022 817	(470 589)
Variation de trésorerie		(33 835 135)	25 309 722
Trésorerie au début de l'exercice		23 319 822	(1 989 900)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	(10 515 313)	23 319 822

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2016

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 ayant un objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2016, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2016 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 ayant pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000,00 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2016 à € : 10.699.282 divisé en 972.662 actions de € : 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF): **est une société anonyme de droit Tunisien , constitué le 02 février 2001 .**

Le capital social s'élève à D: 400.000 divisé en 40.000 actions de 10D chacune , souscrite et libéré en totalité .

La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles , financières , mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	26 671	26,67%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	933 402	93,34%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	44 762	4,60%	587 442	31,65%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																	577 162	59,34%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%										
Autres	73 329	73,33%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	37 500	75,00%	36 364	72,73%	18 189	1,82%			168	0,56%	350 748	36,06%	1 268 558	68,35%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	972 672	100,00%	1 856 000	100,00%	3 500 000	100,00%

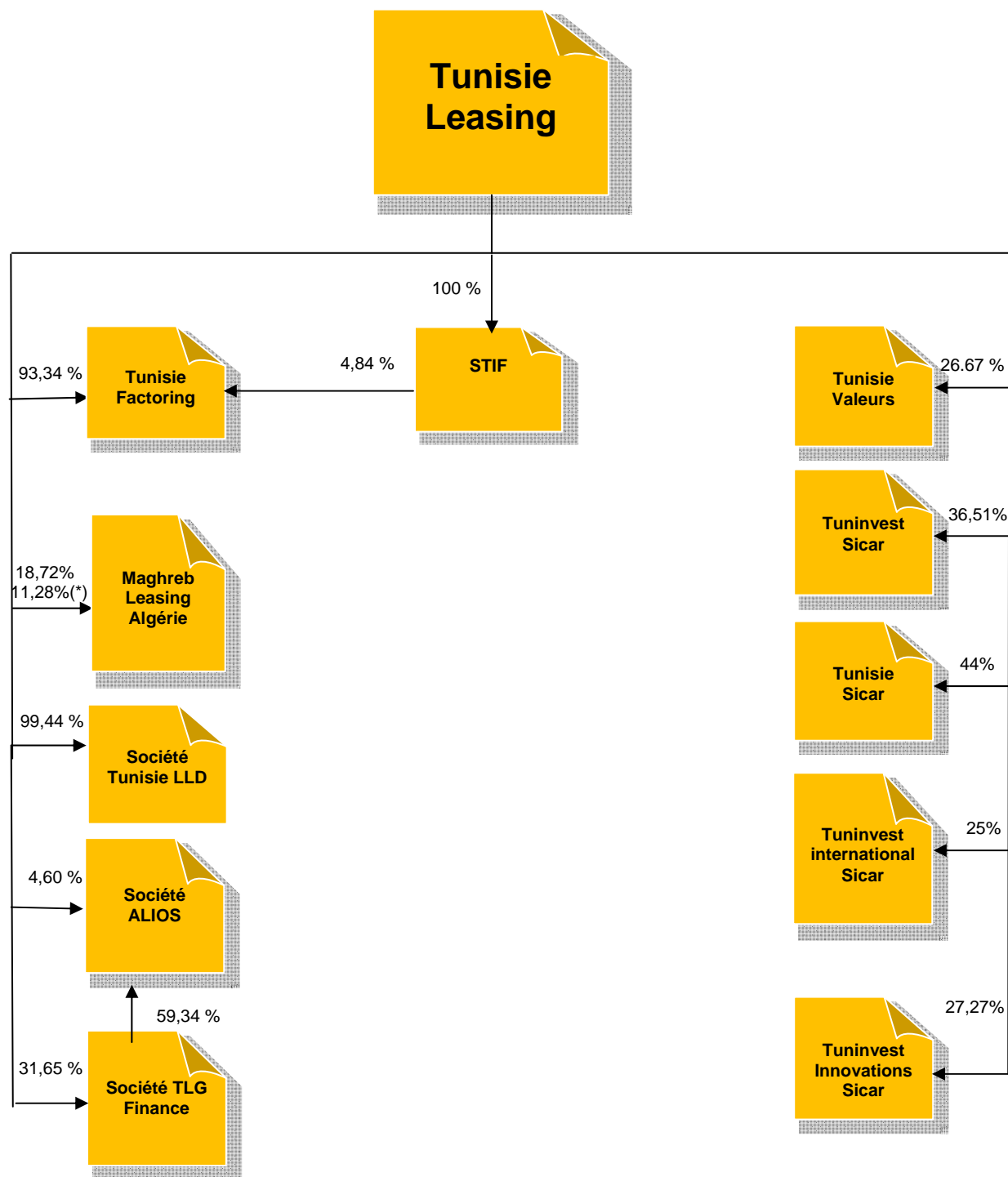
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		100,00%		99,44%		4,60%		31,65%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																		18,78%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											4,84%											
Autres																						
Total	26,67%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		93,34%	4,84%	100,00%		99,44%	0,00%	4,60%	18,78%	31,65%	0,00%	18,72%	0,00%
Total participation	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		98,18%		100,00%		99,44%		23,38%		31,65%		18,72%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2016**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%

. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des

acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

5. Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements

Moins : amortissements		
Provisions pour passifs et charges		Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs
Autres	Autres passifs	

6: Événements significatifs de l'exercice 2016

Activité de la filiale Alios Finance Gabon

Le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 48 MDT (20M€) détenue sur l'Etat Gabonais au titre des délégations de solde (cf. Note 8 «Créances sur la clientèle, opérations de leasing» ci-après) a mis notre filiale Alios Finance Gabon en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre la production à partir de Novembre 2016.

Un plan d'action a été mis en place par le Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes:

- Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,
- Œuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer la recherche des sources de refinancement auprès du système bancaire, des compagnies d'assurance, du marché obligataire dès l'amélioration de la liquidité sur le marché et de la Banque Centrale par le refinancement de notre portefeuille crédit aux particuliers à travers les accords de classement,
- Reprendre la production dans les plus brefs délais,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles.

NOTE 7 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	STIF	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872

NOTE 8 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	1 462 556 611	1 255 933 321 (*)
- Impayés	221 918 125	201 666 033
- Interets echus differés	(6 425 227)	(5 499 917)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>1 690 977 346</u>	<u>1 460 264 672</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(64 279 024)	(49 917 861) (*)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(56 411 211)	(50 251 721)
- Provisions collectives	(5 678 374)	(4 295 040)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 276)
<u>Total des provisions</u>	<u>(131 337 339)</u>	<u>(108 682 898)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 559 640 008</u>	<u>1 351 581 774</u>

(*) chiffres retraités

Les créances au bilan consolidé incluent des créances sur l'Etat Gabonais pour un montant de 40.3 MDT (17M€). Ces créances correspondent aux remboursements à recevoir de l'Etat Gabonais sur les crédits accordés aux agents publics que bénéficient d'une délégation de solde (précompte). En effet, l'Etat Gabonais a enregistré depuis la fin 2013 des retards dans le reversement à Alios Finance des précomptes. La créance détenue par Alios Finance correspond ainsi à 19 échéances se rapportant principalement à l'année 2016.

Le groupe Alios Finance et sa filiale Alios Finance Gabon suivent de près l'apurement de cette créance auprès des autorités locales avec l'appui de l'association Professionnelle des Etablissement de Crédit (APEC) et la Confédération Patronale du Gabon (CPG). Des versements sont néanmoins reçus de manière irrégulière de l'Etat Gabonais. Ainsi, un versement équivalent à 7 MDT (3M€) a été reçu de l'Etat Gabonais le 05 janvier 2017 sans toutefois apurer les arriérés dans un contexte de Finances Publiques restreintes au niveau du pays qui a conduit le Gabon à entamer depuis plusieurs mois des démarches visant à mobiliser des ressources pour le financement de la dette publique.

Dans ce contexte, La réalité de la créance n'est pas remise en cause et aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

8.1 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc 2016	31-déc 2015
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	202 115 804	185 248 474
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
	<u>202 115 804</u>	<u>185 311 103</u>
A déduire :		
- Provisions	(42 405 222)	(37 069 175)
- Produits réservés	(2 163 408)	(1 708 252)
	<u>157 547 174</u>	<u>146 533 676</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	19 802 321	16 354 930
- Créances radiées	-	148 558
	<u>19 802 321</u>	<u>16 503 488</u>
A déduire :		
- Provisions	(14 005 989)	(13 182 546)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
	<u>2 993 049</u>	<u>664 399</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	<u>(2 039)</u>	<u>(2 039)</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>160 538 184</u>	<u>147 196 036</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2016, comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		131 074 254	115 002 538
Comptes des acheteurs export		1 524 369	2 996 644
Comptes des acheteurs import		2 177 752	2 936 042
	<u>Sous total</u>	<u>(A) 134 776 375</u>	<u>120 935 224</u>
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(5 491 453)	(4 198 656)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 072 319)	(825 319)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(750)	
	<u>Montant net</u>	<u>128 211 853</u>	<u>115 911 249</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		205 564	234 396
Fonds de garantie		13 540 290	11 824 247
Compte import		2 177 752	2 936 042
Disponible		21 781 316	15 462 548
	<u>Sous total</u>	<u>(B) 37 704 922</u>	<u>30 457 233</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>97 071 453</u>	<u>90 477 991</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres immobilisés	28 669 654	34 492 163
	<u>Total brut</u>	<u>28 669 654 34 492 163</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
	<u>Montant libéré</u>	<u>28 312 854 30 997 663</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 325 767)	(625 200)
	<u>Total net</u>	<u>26 987 087 30 372 463</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		83 427	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000		432 230	2009	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700		666 700	2009	(*)	
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012		1,26%
- Société YASMINE	275 000	10	2 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 875 000			2012/2013	(*)	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		-	2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600			2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	356 800		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazoghrene	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 604			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			<u>28 669 654</u>	<u>356 800</u>	<u>1 325 767</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 10 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(19 142)	772 893	63 736	1 338 571	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(117 370)	172 753	275 373	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 587 744	33 915	5 393 397	26,67%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	(91 100)	(134 448)	(100 548)	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	524 800	942 389	1 603 549	27,27%
	<u>3 774 172</u>	<u>(19 142)</u>	<u>3 676 967</u>	<u>1 078 345</u>	<u>8 510 342</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 11 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Exprimés en dinars)**

NOTE 11.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	22 034 719	1 023 348	3 391 593	417 937	7 725 638	19 141 959	17 702 668	2 329 192	766 174	3 248 198	17 549 836	1 592 123
Logiciels (en cours)		1 374 040		-	-417 937	-	956 103	-	-		-	-	956 104
Ecart d'acquisition		5 420 765		1 418 348	-	-	6 839 113	135 099	-		48 300	86 799	6 752 314
TOTAUX		28 829 524	1 023 348	4 809 941	-	7 725 638	26 937 175	17 837 767	2 329 192	766 174	3 296 498	17 636 635	9 300 541

NOTE 11.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	2 189 080	99 614	15 558	-	-	2 304 252	-	-		-	-	2 304 252
Constructions	5%	12 424 076	375 677	155 430	-	-	12 955 183	5 776 164	394 582	334 886	-	6 505 632	6 449 551
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	30 670	30 670	-		-	30 670	-
Matériel de transport	20%	33 468 487	786 920	10 821 317	-	7 542 801	37 533 923	11 417 860	4 487 404	485 943	4 385 302	12 005 905	25 528 018
Mobilier de bureau	10% et 20%	7 460 092	725 269	509 622	-	-	8 694 983	2 543 718	211 218	191 793	-	2 946 729	5 748 254
Matériel informatique	15% et 33%	6 850 677	556 945	1 254 805	-	74 027	8 588 400	5 162 913	725 398	392 336	-	6 280 647	2 307 753
Installations générales	10% et 15%	13 284 445	1 163 981	2 345 316	-	-	16 744 926	9 214 544	972 101	914 347	-	11 100 991	5 643 935
Avances et comptes aux fournisseurs d'immobilisations		-		-	-	-	-	-	-		-	-	-
TOTAUX		75 707 527	3 708 406	15 102 048	-	7 665 644	86 852 337	34 145 869	6 790 703	2 319 305	4 385 302	38 870 575	47 981 762
Total des Valeurs Immobilisés		104 537 051	4 731 754	19 911 989	-	15 391 282	113 789 512	51 983 636	9 119 895	3 085 479	7 681 800	56 507 210	57 282 303

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(922 552)	(985 932)
- Passif d'impôt différé, MLA	(367 034)	(204 745)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(4 137 202)	(2 766 910)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(5 426 788)</u>	<u>(3 957 587)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	542 770	421 642
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	739 460	480 463
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	413 595	321 743
- Actif d'impôt différé, ALIOS	6 415 175	4 817 692
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>8 111 000</u>	<u>6 041 540</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 684 212</u>	<u>2 083 953</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Clients autres sociétés du groupe	840 495	593 535 (*)
- Fournisseurs, avances	1 875 134	2 213 135
- Prêts au personnel	2 143 304	2 004 897
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	325 807	314 065
- Dépôts et cautionnements versés	-	110 900
- Avances et acomptes au personnel	129 995	65 917
- Crédit d'impôt	7 807 349	9 128 448
- Crédit TVA	18 814 303	17 681 558
- Autres comptes débiteurs	3 277 688	1 449 728 (*)
- Produits à recevoir des tiers	3 264 187	5 058 345
- Charges constatées d'avance	4 233 290	-
- Charges à répartir	116 566	4 037 374
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 265 451	1 569 519
<u>Total brut</u>	<u>45 093 569</u>	<u>44 227 421</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(120 107)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 089)	(191 400)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(637 281)	(442 519) (*)
<u>Total net</u>	<u>44 055 416</u>	<u>43 411 354</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 14: CONCOURS BANCAIRES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	Stif	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	242 988 028	198 480 479
- Banques étrangères	197 036 738	114 361 542
- Emprunts obligataires	289 090 240	282 242 000
- Crédit à court terme	2 127 190	2 273 373
- Ligne d'avance	25 000 000	20 750 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt	4 000 000	29 500 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	882 930
- Crédit ALIOS	442 473 259	430 907 768
<u>Total emprunts</u>	<u>1 205 715 455</u>	<u>1 082 398 092</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 347 086	3 593 299
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	4 470 173	2 601 266
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 244 772	8 798 992
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	799 425
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>18 071 481</u>	<u>15 799 282</u>
<u>Total</u>	<u>1 223 786 936</u>	<u>1 098 197 374</u>

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	198 480 479	5 198 184	278 390 000	239 081 185	242 987 478	93 804 163	149 183 314
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 II	3 200 000	-	-	-	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	5 500 000	-	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 I	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 II	-	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTJARI BANK 2013	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	8 333 333	-	-	3 333 333	5 000 000	1 666 667	3 333 333
* ATTJARI BANK 2016	-	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013 I	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015 I	6 750 000	-	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015 II	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	-	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* AMEN BANK 2013 II	6 562 500	-	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015 I	4 893 617	-	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015 II	9 791 667	-	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* BTK 2013	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* BNP (MLA)	-	-	10 375 000	1 594 176	8 780 824	5 435 680	3 345 144
* CITIBANK (MLA)	15 040 000	1 560 000	16 600 000	-	33 200 000	7 377 778	25 822 222
* AL BARAKA BANK(MLA)	34 996 978	3 629 732	26 975 000	21 218 735	44 382 975	21 781 604	22 601 371
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	3 673 070	-	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	2 761 449	-	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
* BTE (factoring)	2 495 585	-	-	2 495 585	-	-	-
* BH (factoring)	-	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 860	361 280
* BTE (factoring)	-	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	206 296	-	-	206 296	-	-	-
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	727 578	-	-	539 438	188 140	-	188 140
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	723 322	-	-	723 322	-	-	-
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 116 449	-	-	729 802	386 647	-	386 647
* AMEN BANK 2015 (LLD)	1 079 448	-	440 000	372 087	1 147 361	701 580	445 781
* A.T.B 2012-II (LLD)	14 989	-	-	14 989	-	-	-
* A.T.B 2013-I (LLD)	25 446	-	-	25 446	-	-	-
* AFRIC INVST	88 752	8 452	-	-	97 204	-	97 204
BANQUES ETRANGERES	114 361 542	2 960 054	112 256 775	32 541 632	197 036 738	153 549 191	43 487 548
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	-	4 378 184	12 726 974	8 285 831	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 323	-	-	1 141 349	7 787 974	6 430 831	1 357 143
* BAD 2013	5 944 071	-	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	24 675 000	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	22 207 000	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	24 515 000	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	12 300 000	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
* FRANSABANK	3 983 675	413 200	-	2 434 369	1 962 506	-	1 962 506
* ABC	19 301 000	2 001 966	-	6 895 803	14 407 164	9 999 716	4 407 448
* CPA	-	-	13 116 025	-	13 116 025	7 262 500	5 853 525
* TRUST BANK	5 253 284	544 888	-	5 798 171	-	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	312 842 021	8 158 238	390 646 775	271 622 817	440 024 216	247 353 354	192 670 862

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné 2010	4 000 000		-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000		-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000		-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	12 000 000		-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000		-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	18 234 000		-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000		-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000		-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000		-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I	20 000 000		-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt subordonné 2015 II	14 710 000		15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I			30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné 2016 I			20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000		-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	33 840 000	3 510 000	-	8 300 000	29 050 000	29 050 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	282 242 000	3 510 000	65 290 000	61 951 760	289 090 240	239 025 140	50 065 100

NOTE 16: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Avances et acomptes reçus des clients	30 316 943	18 135 264
- Dépôts et cautionnements reçus	38 704 805	40 800 793
Total général	<u>69 021 748</u>	<u>58 936 057</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Personnel, remunerations dues	793 823	708 827
- Personnel, provisions pour congés payés	1 289 477	1 068 478
- Personnel, autres charges à payer	968 666	1 207 104
- Fonds social	319 154	312 211
- Etat, retenues sur salaires	273 932	210 166
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	939 990	659 770
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	9 244 131	4 543 649
- Etat, TVA à payer	3 864 186	3 206 330
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 399 247	4 012 429
- Avance sur titres immobilisés	949 181	587 438
- Actionnaires, dividendes à payer	1 061 822	1 546 351
- C.N.S.S	975 460	802 745
- Autres comptes créditeurs	29 907 942	16 128 903
- Diverses charges à payer	4 204 983	4 175 209
- Produits constatés d'avance	7 266 345	6 485 550
- Autres provisions pour risques	12 471 889	10 915 031
<u>Total</u>	<u>78 034 036</u>	<u>56 621 540</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		33 175 212	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		5 729 125	5 729 125
- Ecart de conversion		6 774 297	996 138
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 676 967	2 790 843
- Dividendes reçus des filiales		5 838 337	5 419 822
- Résultats reportés		35 657 676	27 337 809
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>154 506 472</u>	<u>144 435 262</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		15 143 801	21 868 674
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 078 345	2 737 738
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 657 211)	(10 418 496)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>12 564 935</u>	<u>14 187 916</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>167 071 407</u>	<u>158 623 178</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,396	1,576

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 6

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-16

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(141 426)		394 650		253 224
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000						(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence						840 000		255 865	1 187 732	6 312 490	(8 735 054)	(138 967)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'A.G.O du 05/06/2014										-		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecart de conversion							(2 967 941)					(2 967 941)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014										(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2015											14 187 916	14 187 916
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(68 021)		631 516		563 495
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			2 018 333						(5 419 822)	7 711 378	(4 309 889)	-
Réintégration prime d'émission				(6 324 788)						6 324 788		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)							1 025 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								954 145	1 750 763	5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 087 574	(4 087 574)		-
Ecart de conversion							5 778 159					5 778 159
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2016											12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2016	2015
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	182 013	666 013
- Dans les réserves	210 405	683 621
- Dans le résultat	(A) 17 612	139 506
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 606 120	2 333 811
- Dans les réserves	13 634 830	14 186 152
- Dans le résultat	(A) 7 875 059	8 316 641
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	18 006	8 933
- Dans le résultat	(A) 8 394	9 073
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	27 834 700	27 834 700
- Ecart de conversion	2 986 394	311 156
- Dans les réserves	(100 575)	-664
- Dans le résultat	(A) (172 022)	-99 911
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	18 088 965	18 088 965
- Ecart de conversion	4 884 240	379 676
- Dans les réserves	26 327 245	25 976 545
- Dans le résultat	(A) (4 071 832)	2 053 187
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>151 225 819</u>	<u>144 783 669</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>3 657 211</u>	<u>10 418 496</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- intérêts conventionnels	171 568 736	159 287 539
- Intérêts intercalaires	924 611	484 100
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>172 493 347</u>	<u>159 771 639</u>
- Intérêts de retard	(B) 3 819 074	2 968 696
<u>Total des autres produits</u>	<u>3 819 074</u>	<u>2 968 696</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>175 814 075</u>	<u>162 537 851</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2016, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Commissions de factoring	4 886 155	4 663 605
- Intérêts de financement	8 806 893	8 694 016
<u>Total</u>	<u>13 693 048</u>	<u>13 357 621</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilés

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	21 062 574	18 563 605
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 395 556	37 754 935
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	44 409 463	10 680 607
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	598 348	611 728
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>77 465 941</u>	<u>67 610 875</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 135 188	5 727 265
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 238 555	2 917 533
- Autres	3 184 726	2 994 609
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>9 558 469</u>	<u>11 639 407</u>
<u>Total général</u>	<u>87 024 410</u>	<u>79 250 282</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	1 391 505	878 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(9 007 476)	(6 419 821)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	194 602	4 194 146
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(194 602)	(2 326 197)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 493 962	850 829
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(196 723)	(395 033)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 854 757	1 425 965
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(1 263 379)	(952 866)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	44 511 182	33 500 355
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(33 726 984)	(27 213 891)
- Encaissement sur créances radiées	422 681	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>16 020 876</u>	<u>13 206 583</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 185 617	152 360
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(518 493)	(687 177)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	278 654	269 244
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 592 934	3 857 675
- Reprise de provisions pour risques et charges	(3 577 956)	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>(53 039)</u>	<u>3 578 307</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	596 130 319	526 044 205
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 608 926	1 323 113
- Remboursements anticipés	11 788 981	11 719 636
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
	<hr/>	<hr/>
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>670 837 258</u>	<u>591 084 988</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc	31-déc
	2016	2015
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991	85 554 281
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)	(90 477 991)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 450)	(505 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449	708 450
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	-	(9 262)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	-
Financement des adhérents (TND + €)	340 086 354	341 594 644
Produits à recevoir en début de période	16 617	37 060
Produits à recevoir en fin de période	(34 181)	(16 617)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 693 048	13 357 621
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
TVA collectée	865 665	822 724
Créances virées en Pertes	-	(652 795)
Compte d'attente en début de période	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	133 217	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	348 269 669	350 452 437

NOTE 27 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc	31-déc
	2016	2015
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	618 599 478	457 286 586
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 627
Décaissements pour financement de contrats de leasing	653 415 890	492 424 065

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	27	15 085
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	(27)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	207 130	618 450
- Investissements en Immobilisations corporelles	19 557 592	7 974 859
- TVA sur Investissements	1 643	7 630
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 766 365	8 615 997

**NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	100 438
- Cessions d'immobilisations corporelles	9 851 055	4 974 346
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	26 197	(7 667)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 877 252	5 067 117

**NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	4 265 192	63 385 670
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	9 148 122	66 743 118

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres immobilisés libérés début période	-	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	-	(560 000)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 750 000	1 543 733
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	8 869 213	157 399
- Dépôts et cautionnements versés début période	-	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	-	(18 714)
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 669)	(429 648)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	587 438
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	12 922 884	1 938 162

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Dividendes et tantièmes	17 816 704	17 649 998
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 514
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	17 813 366	17 648 242

NOTE 33 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Banques	70 059 422	94 512 617
- Caisses	291 137	373 383
- Banques, découverts	(80 865 872)	(71 566 178)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(10 515 313)	23 319 822

NOTE 34 :

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réz de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt :

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société

PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 1 906 828 KDT, des capitaux propres positifs de 167 071 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 12 565 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants:

Le commissaire aux comptes du groupe Alios a soulevé au niveau de son rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, un paragraphe d'observation renvoyant à aux notes suivantes:

- La note 6 aux états financiers consolidés qui décrit les évènements significatifs de l'exercice 2016, concernant la situation de la filiale Alios Finance Gabon et le plan d'action envisagé par le groupe Alios Finance ;
- La note 8 aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 qui indique l'existence des créances d'un montant de 48 MDT détenues par la filiale Alios Finance Gabon sur l'État Gabonais.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant ces points.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

FCP AL IMTIEZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Juin 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « AL IMTIEZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 496 854,553 DT, un actif net de 492 281,010 DT et un bénéfice net annuel de 27 946,939 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL IMTIEZ » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille titres	3.1	392 620,024	415 921,136
Actions cotées et droits rattachés		368 831,584	406 450,645
Titres des organismes de placement collectif		23 788,440	-
Autres valeurs (obligations de sociétés)		-	9 470,491
Placements monétaires et disponibilités	3.3	104 234,529	120 575,431
Placements monétaires		49 343,832	99 839,399
Disponibilités		54 890,697	20 736,032
Créances d'exploitation	3.5	0,000	83,920
TOTAL ACTIF		496 854,553	536 580,487
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	2 475,650	2 852,557
Autres créditeurs divers	3.7	2 097,893	1 946,779
TOTAL PASSIF		4 573,543	4 799,336
<u>ACTIF NET</u>		492 281,010	531 781,151
Capital	3.8	486 336,714	526 608,085
Sommes distribuables	3.11	5 944,296	5 173,066
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,370	4,477
Sommes distribuables de l'exercice		5 943,926	5 168,589
<u>ACTIF NET</u>		492 281,010	531 781,151
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		496 854,553	536 580,487

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Revenus du portefeuille titres	3.2	14 207,089	12 193,231
Dividendes actions cotées		12 997,500	11 342,040
Dividendes titres OPCVM		1 035,840	716,380
Revenus des obligations de sociétés		173,749	134,811
Revenus des placements monétaires	3.4	4 680,832	4 497,762
Revenus des billets de trésorerie		2 996,386	1 367,086
Revenus des dépôts à Terme		635,080	1 371,255
Revenus des comptes à vue		1 049,366	1 759,421
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 887,921	16 690,993
Charges de gestion des placements	3.9	10 109,370	9 985,418
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		8 778,551	6 705,575
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	2 647,548	2 261,558
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 131,003	4 444,017
Régularisation du résultat d'exploitation		-187,077	724,572
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	5 943,926	5 168,589
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		187,077	-724,572
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		48 053,037	16 028,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-25 788,728	-15 519,391
Frais de négociation de titres		-448,373	-1 000,195
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		27 946,939	3 952,917

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Du 1er Janvier au 31</u> <u>Décembre 2016</u>	<u>Du 1er Janvier au 31</u> <u>Décembre 2015</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	27 946,939	3 952,917
Résultat d'exploitation	6 131,003	4 444,017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 053,037	16 028,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-25 788,728	-15 519,391
Frais de négociation de titres	-448,373	-1 000,195
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-5 172,678	-3 010,633
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-62 274,402	87 868,107
Souscriptions	9 206,412	259 825,264
- Capital	11 400,000	319 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 2 352,975	- 61 073,472
- Régularisation des sommes distribuables	159,387	1 898,736
Rachats	71 480,814	171 957,157
- Capital	89 700,000	223 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 18 565,668	-52 535,402
- Régularisation des sommes distribuables	346,482	1 173,176
- Droits de sortie		- 180,617
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	-39 500,141	88 810,391
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	531 781,151	442 970,760
En fin de l'exercice	492 281,010	531 781,151
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	6 744	5 789
En fin de l'exercice	5 961	6 744
VALEUR LIQUIDATIVE	82,583	78,852
TAUX DE RENDEMENT	5,70%	3,73%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 392 620,024 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2016	% actif
<u>Actions</u>	<u>58 827</u>	<u>392 868,121</u>	<u>368 831,584</u>	<u>74,233%</u>
AMEN BANK	1 900	45 983,482	45 995,200	9,257%
ATL	2 000	6 250,000	5 920,000	1,191%
ATTIJ BANK	500	13 222,032	13 508,500	2,719%
ATTIJ.LEAS	1 000	18 964,770	19 691,000	3,963%
BIAT	150	13 050,000	13 291,650	2,675%
BNA	4 044	38 852,190	36 400,044	7,326%
HEXABYTE	4 000	20 340,000	17 040,000	3,430%
NBL AA	6 500	52 907,815	44 115,500	8,879%
SIAME	20 000	64 307,791	47 940,000	9,649%
SOTIPAPIER AA	6 000	26 480,000	24 612,000	4,954%
STB	2 100	12 184,000	8 229,900	1,656%
TPR	3 333	13 840,290	9 432,390	1,898%
TUNIS RE	500	4 114,453	4 198,000	0,845%
UIB	2 600	36 408,548	47 574,800	9,575%
WIFAK INTERNATIONAL BANK	4 200	25 962,750	30 882,600	6,216%
<u>Titres OPCVM</u>	<u>230</u>	<u>24 096,870</u>	<u>23 788,440</u>	<u>4,788%</u>
Actions SICAV	230	24 096,870	23 788,440	4,788%
AL HIFADH SICAV	230	24 096,870	23 788,440	4,788%
TOTAL		416 964,991	392 620,024	79,021%

Les entrées en portefeuille titres en 2016 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	140 181,870
Actions SICAV	35 521,360
TOTAL	175 703,230

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	226 162,398	200 394,470	-25 767,928
Actions SICAV	11 424,490	11 403,690	-20,800
Obligations de sociétés	9 000,000	9 000,000	0,000
TOTAL	246 586,888	220 798,160	-25 788,728

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 14 207,089 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Dividendes	14 033,340	12 058,420
- des actions admises à la cote	12 997,500	11 342,040
- des Titres OPCVM	1 035,840	716,380
Revenus des obligations de sociétés	173,749	134,811
- intérêts	173,749	134,811
- primes de remboursement	-	-
TOTAL	14 207,089	12 193,231

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 104 234,529 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2016	% actif
Placements monétaires		48 535,645	49 343,832	9,931%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	48 535,645	49 343,832	9,931%
STEQ 180J 22/09/2016	1	48 535,645	49 343,832	9,931%
Disponibilité		54 890,697	54 890,697	11,048%
Dépôt à vue		56 326,221	56 326,221	11,337%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		- 1 435,524	- 1 435,524	-0,289%
Total		103 426,342	104 234,529	20,979%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2016 à 4 680,832 Dinars et représentent le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des billets de trésorerie	2 996,386	1 367,086
Intérêts des dépôts à terme	635,080	1 371,255
Intérêts des comptes courants	1 049,366	1 759,421
TOTAL	4 680,832	4 497,762

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retenues à la source sur obligations de sociétés achetées en bourse	0,000	83 ,920
TOTAL	0,000	83,920

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2475,650 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	371,347	427,885
Commission gestionnaire (TSI)	1 856,734	2 139,411
Commission dépositaire (STUSID BANK)	247,569	285,261
TOTAL	2 475,650	2 852,557

3.7 Note sur les autres créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2097,893 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires des commissaires aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	41,367	46,589
Honoraires commissaire aux comptes (Mr. Mahmoud Elloumi)	2 056,526	1 900,190
TOTAL	2 097,893	1 946,779

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2016</u>	
Montant (en nominal)	674 400,000
Nombre de titres	6 744
Nombre de porteurs de parts	84
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	11 400,000
Nombre de parts émises	114
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	89 700,000
Nombre de parts rachetées	897
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant (en nominal)	596 100,000
Sommes non distribuables	- 109 763,286
Montant du capital au 31-12-2016	486 336,714
Nombre de parts	5 961
Nombre de porteurs de parts	65

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	- 308,430	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	48 361,467	16 028,486
Plus (ou moins) values réalisées sur cession d'actions et droits	- 25 767,928	- 15 429,821
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres d'OPCVM	- 20,800	- 89,570
Frais négociation de titres	-448,373	- 1 000,195
Droits de sortie	-	180,617
RÉSULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	21 815,936	-310,483
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 147 791,915	-138 943,362
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 2 352,975	-61 073,472
Régularisations sommes non distribuables rachats	18 565,668	52 535,402
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-109 763,286	-147 791,915

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 10 109,370 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 516,411	1 497,821
Commission gestionnaire (TSI)	7 582,015	7 489,043
Commission dépositaire (STUSID BANK)	1 010,944	998,554
TOTAL	10 109,370	9 985,418

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 647,548Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Redevance CMF	505,456	499,264
Honoraires commissaire aux comptes	2 142,092	1 762,294
TOTAL	2 647,548	2 261,558

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,388		0,007	- 0,025	0,370
Exercice 2016		6 131,003	159,380	- 346,457	5 943,926
Sommes distribuables					5 944,296

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Titres à livrer	-	16 871,830
- Titres à recevoir	1 435,524	13 106,345
TOTAL	1 435,524	29 978,175

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,169	2,475	2,522	5,032	2,156
Charges de gestion des placements	- 1,696	- 1,481	- 1,529	- 1,714	- 2,469
REVENUS NET DES PLACEMENTS	1,473	0,994	0,993	3,318	- 0,313
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,444	- 0,335	- 0,488	-0,400	- 0,776
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1,029	0,659	0,505	2,918	- 1,088
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,031	0,107	0,015	- 1,185	0,080
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,997	0,766	0,520	1,734	- 1,009
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	8,061	2,377	4,384	- 8,184	- 11,948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	- 4,326	- 2,301	- 5,210	- 7,498	- 4,964
Frais de négociation de titres	- 0,075	-0,148	- 0,110	- 0,175	- 0,236
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	3,660	-0,073	-0,936	-15,856	- 17,148
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,688	0,586	- 0,431	-12,938	- 18,236
Droits d'Entrée et de sortie	-	0,027	0,029	0,156	0,050
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	3,660	- 0,046	- 0,907	- 15,700	- 17,098
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,159	2,133	0,400	3,660	3,378
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,501	2,087	- 0,507	- 12,040	-13,720
Distribution de dividendes	0,767	0,520	0,202	-	-
Valeur Liquidative	82,583	78,852	76,519	76,709	87,016

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,974%	2,049%	1,943%	2,307%	2,256%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,517%	0,464%	0,620%	0,538%	0,709%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,197%	0,912%	0,642%	3,929%	-0,995%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP KOUNOUZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Juin 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 704 263,946 DT, un actif net de 699 873,945 DT et un bénéfice net annuel de 46 036,456 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Portefeuille titres	3.1	555 355,775	614 087,308
Actions cotées		352 831,070	379 962,174
Obligations de sociétés		48 448,656	59 950,530
Emprunts d'Etat		149 421,789	150 881,704
Titres des organismes de placement collectif		4 654,260	23 292,900
Placements monétaires et disponibilités	3.3	148 908,171	158 271,808
Placements monétaires		49 343,832	69 566,530
Disponibilités		99 564,339	88 705,278
Créances d'exploitation	3.5	0,000	563,652
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		704 263,946	772 922,768
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 803,584	1 997,647
Autres créditeurs divers	3.7	2 586,417	2 308,718
TOTAL PASSIF		4 390,001	4 306,365
<u>ACTIF NET</u>		699 873,945	768 616,403
Capital	3.8	682 769,827	749 096,489
Sommes distribuables	3.11	17 104,118	19 519,914
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		17 104,118	19 519,914
<u>ACTIF NET</u>		699 873,945	768 616,403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		704 263,946	772 922,768

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Revenus du portefeuille titres	3.2	24 404,414	21 608,860
Dividendes actions cotées		12 656,900	11 925,000
Dividendes titres OPCVM		1 575,340	1 179,920
Revenus des obligations		2 483,166	835,922
Revenus des emprunts d'Etat		7 689,008	7 668,018
Revenus des placements monétaires	3.4	5 242,988	6 229,332
Revenus des billets de trésorerie		2 996,386	2 613,244
Revenus des dépôts à terme		566,491	1 133,695
Revenus des comptes à vue		1 680,111	2 482,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		29 647,402	27 838,192
Charges de gestion des placements	3.9	7 467,476	7 092,722
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		22 179,926	20 745,470
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	3 345,398	2 727,083
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		18 834,528	18 018,387
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 730,410	1 501,527
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.11	17 104,118	19 519,914
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 730,410	-1 501,527
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		39 121,765	3 054,488
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-10 721,366	-4 294,150
Frais de négociation de titres		-1 198,471	-2 831,368
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		46 036,456	13 947,357

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	46 036,456	13 947,357
Résultat d'exploitation	18 834,528	18 018,387
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 121,765	3 054,488
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 721,366	-4 294,150
Frais de négociation de titres	-1 198,471	-2 831,368
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-114 778,914	125 993,854
Souscriptions	13 095,549	250 365,868
- Capital	8 900,000	174 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 875,829	71 926,211
- Régularisation des sommes distribuables	319,720	3 539,657
Rachats	127 874,463	124 372,014
- Capital	88 100,000	91 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	37 724,333	30 581,197
- Régularisation des sommes distribuables	2 050,130	2 038,130
- Droits de sortie	0,000	-47,313
VARIATION DE L'ACTIF NET	-68 742,458	139 941,211
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	768 616,403	628 675,192
En fin de l'exercice	699 873,945	768 616,403
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	5 496	4 665
En fin de l'exercice	4 704	5 496
VALEUR LIQUIDATIVE	148,782	139,850
TAUX DE RENDEMENT	6,39%	3,77%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds. En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 555 355,775 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2016	% actif
<u>Actions</u>	60 744	384 201,456	352 831,070	50,099%
AMEN BANK	1 800	43 482,691	43 574,400	6,187%
ATL	1 150	3 594,000	3 404,000	0,483%
ATTIJ.LEAS	500	9 435,000	9 845,500	1,398%
BIAT	100	8 550,710	8 861,100	1,258%
BNA	5 000	47 465,750	45 005,000	6,390%
HEXABYTE	2 600	14 122,000	11 076,000	1,573%
NBL AA	4 750	41 247,045	32 238,250	4,578%
SIAME	27 000	92 851,348	64 719,000	9,190%
SOTIPAPIER AA	3 500	15 190,816	14 357,000	2,039%
STB	2 100	12 184,000	8 229,900	1,169%
TPR	4 444	17 618,720	12 576,520	1,786%
UIB	3 800	54 523,776	69 532,400	9,873%
WIFAK INTERNATIONAL BANK	4 000	23 935,600	29 412,000	4,176%
<u>Titres OPCVM</u>	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
<u>Actions SICAV</u>	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
AL HIFADH SICAV	45	4 632,938	4 654,260	0,661%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	590	46 400,000	48 448,656	6,879%
<u>Emprunt des sociétés</u>	590	46 400,000	48 448,656	6,879%
ATB 2007/1(25 ANS)	50	3 200,000	3 296,880	0,468%
EO MODERN LEASING 2012	540	43 200,000	45 151,776	6,411%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier</u>	140	154 955,000	149 421,789	21,217%
<u>Emprunt de l'Etat</u>	140	154 955,000	149 421,789	21,217%
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	53 750,000	51 587,560	7,325%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	97 834,229	13,892%
TOTAL		590 189,394	555 355,775	78,856%

Les entrées en portefeuille titres en 2016 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	133 163,110
Obligations sociétés	0,000
Actions SICAV	14 667,660
TOTAL	147 830,770

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties (Cession/Remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	201 215,846	190 502,490	- 10 713,356
Obligations sociétés	11 000,000	11 000,000	0,000
Actions SICAV	32 945,340	32 937,330	- 8,010
TOTAL	245 161,186	234 439,820	- 10 721,366

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 24 404,414 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
<u>Dividendes</u>	14 232,240	13 104,920
- des actions admises à la cote	12 656,900	11 925,000
- des titres OPCVM	1 575,340	1 179,920
<u>Revenus des obligations</u>	10 172,174	8 503,940
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	2 483,166	835,922
- intérêts	2 483,166	835,922
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	7 689,008	7 668,018
- intérêts	7 689,008	7 668,018
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	24 404,414	21 608,860

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 148 908,171 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2016	% actif
Placements monétaires		48 535,645	49 343,832	7,006%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	48 535,645	49 343,832	7,006%
STEQ 180J 22/09/2016	1	48 535,645	49 343,832	7,006%
Disponibilités		99 564,339	99 564,339	14,137%
Dépôts à vue		97 334,496	97 334,496	13,821%
Sommes à l'encaissement		2 229,843	2 229,843	0,317%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		148 099,984	148 908,171	21,144%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2016 à 5 242,988 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des billets de trésorerie	2 996,386	2 613,244
Intérêts des dépôts à terme	566,491	1 133,695
Intérêts des comptes courants	1 680,111	2 482,393
TOTAL	5 242,988	6 229,332

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retenues à la source sur obligations sociétés achetés en bourse	0,000	428,652
Agios créditeurs à recevoir	0,000	135,000
TOTAL	0,000	563,652

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 803,584 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	631,254	699,176
Commission gestionnaire (TSI)	721,433	799,059
Commission dépositaire (STUSID BANK)	450,897	499,412
TOTAL	1 803,584	1 997,647

3.7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 586,417 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	58,867	65,682
Etat impôts à payer	18,761	43,181
Honoraires commissaire aux comptes	2508,789	2 199,855
TOTAL	2 586,417	2 308,718

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2016</u>	
Montant (en nominal)	549 600,000
Nombre de parts	5 496
Nombre de porteurs de parts	89
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	8 900,000
Nombre de parts émises	89
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	88 100,000
Nombre de parts rachetées	881
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant (en nominal)	470 400,000
Sommes non distribuables	212 369,827
Montant du capital au 31-12-2016	682 769,827
Nombre de parts	4 704
Nombre de porteurs de parts	67

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres OPCVM	- 360,960	- 113,434
Variation de plus ou moins-values potentielles sur actions et droits	40 921,632	4 602,897
Plus ou moins-values réalisées sur cession d'actions et droits	- 10 713,356	- 4 424,904
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts d'Etat	- 1 438,907	- 1 434,975
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	- 8,010	130,754
Frais négociation de titres	- 1 198,471	- 2 831,368
Droits de sortie	0,000	47,313
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	<u>27 201,928</u>	<u>- 4 023,717</u>
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	219 016,403	162 175,192
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	3 875,829	71 926,211
Régularisations sommes non distribuables rachats	- 37 724,333	- 30 581,197
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	212 369,827	199 496,489

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 7 467,476 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	2 613,612	2 482,446
Commission gestionnaire (TSI)	2 986,988	2 837,089
Commission dépositaire (STUSID BANK)	1 866,876	1 773,187
TOTAL	7 467,476	7 092,722

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 345,398 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Redevance CMF	746,740	709,255
Honoraires commissaire aux comptes	2 598,658	2 017,828
TOTAL	3 345,398	2 727,083

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2016	18 834,528	319,720	-2 050,130	17 104,118
SOMMES DISTRIBUABLES				17 104,118

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Titres à livrer	2 229,843	22 182,241
- Titres à recevoir	0,000	13 058,753
TOTAL	2 229,843	35 240,994

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	6,303	5,065	4,926	6,929	6,319
Charges de gestion des placements	-1,587	-1,291	-1,404	-1,785	-2,200
Revenus net des placements	4,715	3,775	3,522	5,145	4,119
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,711	-0,496	-0,581	0,597	-0,415
Résultat d'exploitation	4,004	3,278	2,940	4,548	3,703
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,368	0,273	-0,167	-0,960	-1,093
Sommes distribuables de l'exercice	3,636	3,552	2,773	3,588	2,610
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	8,317	0,556	6,532	-0,456	-16,902
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-2,279	-0,781	-4,908	-19,485	-0,909
Frais de négociation de titres	-0,255	-0,515	-0,378	-0,708	-0,393
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	5,783	-0,741	1,246	-20,649	-18,204
Résultat net de l'exercice	9,787	2,538	4,187	-16,102	-14,501
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,009	0,010	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,783	-0,732	1,257	-20,649	-18,204
Régularisation du résultat non distribuable	-0,486	2,266	1,029	4,956	4,778
Sommes non distribuables de l'exercice	5,297	1,534	2,286	-15,693	-13,426
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	148,782	139,850	134,764	129,705	141,811

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,017%	1,015%	0,988%	0,912%	0,977%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,456%	0,390%	0,409%	0,305%	0,184%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,565%	2,579%	2,069%	2,325%	1,644%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 Juin 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fond commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 253 620 ,996 DT, un actif net de 250 285,006 DT et un résultat net de l'exercice de 14 231,347 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fond commun de placements «FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA» dans les placements constitués par les actions WIFAK INTERNATIONAL BANK ont atteint respectivement, au 31 décembre 2016, 10,147% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Note sur les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » dans les disponibilités ont atteint, au 31 décembre 2016, 8,364% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 2% prévue par le décret n°99-2773 tel que modifié par les textes subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2016

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31. déc.2016	31. déc.2015
Portefeuille titres	3.1	232 408,319	327 387,320
Actions cotées et droits rattachés		232 408,319	327 387,320
Placements monétaires et disponibilités	3.3	21 212,677	7 839,497
Disponibilités		21 212,677	7 839,497
Total actif		253 620,996	335 226,817
Passif			
Opérateurs créditeurs	3.5	1 314,964	1 857,043
Autres créditeurs divers	3.6	2 021,026	1 753,185
Total passif		3 335,990	3 610,228
Actif net		250 285,006	331 616,589
Capital	3.7	248 560,071	328 263,001
Sommes distribuables	3.10	1 724,935	3 353,588
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,115	1,786
Sommes distribuables de l'exercice		1 722,820	3 351,802
Actif net		250 285,006	331 616,589
Total passif et actif net		253 620,996	335 226,817

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Revenus du portefeuille titres	3.2	9 534,200	12 968,500
Dividendes Actions cotées		9 534,200	12 968,500
Revenus des placements monétaires	3.4	50,110	418,984
Revenus des comptes à vue		50,110	418,984
Total des revenus des placements		9 584,310	13 387,484
Charges de gestion des placements	3.8	5 868,523	8 315,223
Revenus net des placements		3 715,787	5 072,261
Autres produits		-	-
Autres charges	3.9	2 280,014	1 977,608
Résultat d'exploitation		1 435,773	3 094,653
Régularisation du résultat d'exploitation		287,047	257,149
Sommes distribuables de l'exercice	3.10	1 722,820	3 351,802
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 287,047	- 257,149
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 29 117,621	- 47 879,315
Frais de négociation de titres		- 444,125	- 1 060,203
Résultat net de l'exercice		14 231,357	- 2 430,944

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2016	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	14 231,357	-2 430,944
Résultat d'exploitation	1 435,773	3 094,653
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 29 117,621	-47 879,315
Frais de négociation de titres	- 444,125	- 1 060,203
Distributions de dividendes	-3 351,088	-856,348
Transactions sur le capital	-92 211,852	-178 082,279
Souscriptions	9 756,198	5 808,814
Capital	12 000,000	6 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 2 232,409	- 1 042,779
Régularisation des sommes distribuables	- 11,393	51,593
Rachats	101 968,050	183 891,093
Capital	126 700,000	235 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 24 433,895	- 50 903,695
Régularisation des sommes distribuables	- 298,055	- 205,212
Variation de l'actif net	-81 331,583	- 181 369,571
Actif net		
En début de l'exercice	331 616,589	512 986,160
En fin de l'exercice	250 285,006	331 616,589
Nombre de parts		
En début de l'exercice	4 152	6 434
En fin de l'exercice	3 005	4 152
Valeur liquidative	83,289	79,869
Taux de rendement	5,29%	0,34%

Notes aux états financiers annuels

Arrêtés au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 232 408,319 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2016	% Actif
<u>Actions</u>	40 942	265 940,502	232 408,319	91,636%
AMEN BANK	800	18 598,381	19 366,400	7,636%
ATL	2 000	6 220,000	5 920,000	2,334%
ATTIJ Leasing	650	12 537,400	12 799,150	5,047%
BIAT	150	12 935,000	13 291,650	5,241%
BNA	2 500	25 106,642	22 502,500	8,872%
BTE (ADP)	200	4 996,000	3 100,000	1,222%
HEXABYTE	4 000	23 138,500	17 040,000	6,719%
NBL AA	3 277	27 568,815	22 240,999	8,769%
SIAME	10 010	39 246,081	23 993,970	9,461%
SOTIPAPIER AA	5 000	21 658,100	20 510,000	8,087%
STB	2 100	12 184,000	8 229,900	3,245%
TPR	5 555	23 767,532	15 720,650	6,198%
UIB	1 200	17 318,345	21 957,600	8,658%
WIFAK INTERNATIONAL BANK	3 500	20 665,706	25 735,500	10,147%
Total	40 942	265 940,502	232 408,319	91,636%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	115 403,000
Total	115 403,000

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	252 739,331	223 621,700	-29 117,631
Total	252 739,331	223 621,700	-29 117,631

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 9 534,200 Dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Dividendes	9 534,200	12 968,500
- des actions admises à la cote	9 534,200	12 968,500
Total	9 534,200	12 968,500

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 21 212,677 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	21 212,677	21 212,677	8,364%
Dépôts à vue	19 780,201	19 780,201	7,799%
Sommes à l'encaissement	1 432,476	1 432,476	0,565%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total	21 212,677	21 212,677	8,364%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2016 à 50,110 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2016 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des comptes courants	50,110	418,984
Total	50,110	418,984

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 1 314,964 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	250,474	353,723
Commission gestionnaire (TSI)	939,251	1 326,458
Commission dépositaire (STUSID BANK)	125,239	176,862
Total	1 314,964	1 857,043

3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 021,026 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	20,836	27,985
Honoraires commissaire aux comptes	2 000,190	1 725,200
Total	2 021,026	1 753,185

3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01-01-2016</u>	
Montant (en nominal)	415 200,000
Nombre de parts	4152
Nombre de porteurs de parts	121
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	12 000,000
Nombre de parts émises	120
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	126 700,000
Nombre de parts rachetées	1267
<u>Capital au 31-12-2016</u>	
Montant (en nominal)	300 500,000
Sommes non distribuables	-51 939,929
Montant du capital au 31-12-2016	248 560,071
Nombre de parts	3005
Nombre de porteurs de parts	72

3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	42 357,330	43 413,921
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 29 117,621	-47 879,315
Frais négociation de titres	- 444,125	-1 060,203
Résultats non distribuables de l'exercice	12 795,584	-5 525,597
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 86 936,999	-131 272,318
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 2 232,409	-1 042,779
Régularisations sommes non distribuables rachats	24 433,895	50 903,695
Total des sommes non distribuables	-51 939,929	-86 936,999

3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5 868,523 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 117,826	1 583,865
Commission gestionnaire (TSI)	4 191,784	5 939,430
Commission dépositaire (STUSID BANK)	558,913	791,928
Total	5 868,523	8 315,223

3.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 2 280,014 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015
Redevance CMF	279,444	395,956
Autres impôts et taxes	-	0.030
Honoraires commissaire aux comptes	2000,570	1 581,622
Total	2 280,014	1 977,608

3.10 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,500	0,042	-0,427	2,115
Exercice 2016	1 435,773	-11,435	298,482	1 722,820
Sommes distribuables				1 724,935

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
- Titres à livrer	1 432,476	9 731,276
- Titres à recevoir	-	9 853,535
Total	1 432,476	19 584,811

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,189	3,224	2,962	3,260	1,958
Charges de gestion des placements	-1,953	-2,003	-1,817	-1,921	-1,949
Revenus net des placements	1,237	1,222	1,145	1,339	0,009
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,759	-0,476	-0,466	-0,372	-0,530
Résultat d'exploitation	0,478	0,745	0,679	0,968	-0,521
Régularisation du résultat d'exploitation	0,096	0,062	-0,114	-0,099	-0,032
Sommes distribuables de l'exercice	0,573	0,807	0,565	0,869	-0,553
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	14,096	10,456	5,024	-7,522	-11,230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 9,690	-11,532	-4,693	-5,343	-1,313
Frais de négociation de titres	- 0,148	-0,255	-0,122	-0,174	-0,162

Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	4,258	-1,331	0,209	-13,039	-12,705
Résultat net de l'exercice	4,736	-0,585	0,888	-12,071	-13,227
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	0,010	0,025	0,015
Résultat non distribuable de l'exercice	4,258	-1,331	0,219	-13,014	-12,690
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,604	0,795	0,645	1,664	-0,158
Sommes non distribuables de l'exercice	3,654	-0,536	0,864	-11,350	-12,848
Distribution de dividendes	0,807	0,133	-	-	-
Valeur liquidative	83,289	79,869	79,730	78,301	88,783

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,017%	1,969%	2,122%	2,195%	2,422%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,784%	0,468%	0,544%	0,425%	0,658%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,493%	0,733%	0,793%	1,106%	-0,648%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.